



COMPTE RENDU IN EXTENSO

PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI I
26 È 27 DI GHJENNAGHJU DI U 2023
1 *** SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 26 ET 27 JANVIER 2023

(2^{ème} JOURNÉE/2^{DA} GHJURNATA)





PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023 26 È 27 DI GHJENNAGHJU DI U 2023 1ÈRE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023 26 ET 27 JANVIER 2023

SOMMAIRE JOURNÉE DU VENDREDI 27 JANVIER

Reprise de la séance à 10h39

Secrétaire de séance : Mme Lisa FRANCISCI

VITA ISTITUZIUNALE / VIE INSTITUTIONNELLE

Raportu n^u 001 : Avisu nant'a a pruposta di lege dipusata da u Senatore PANUNZI relativa a a territurialisazione di u modu di scrutinu di l'Assemblea di Corsica

Rapport n° 001 : Avis sur la proposition de loi déposée par le M. le Sénateur Jean-Jacques PANUNZI sur la territorialisation du mode de scrutin de l'Assemblée de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 9

Communication de l'avis du rapport de la Commission des Compétences Législatives et Réglementaires et pour l'Évolution Statutaire de la Corse (rapport n° 2022/E6/04) par Mme Françoise CAMPANA, *rapporteure* 11

Prise(s) de parole :

M. Jean-Martin MONDOLONI	12
M. Romain COLONNA	14
M. Paul-Felix BENEDETTI	16
M. Pierre GHIONGA	18
M. Jean-Christophe ANGELINI	19
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	22
M. Paul QUASTANA	24

Le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	25
VOTE rapport	27
ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE	
Raportu n ^u 002 : Definizione di a stategia sicurezza digitale di a Corsice Adesione au Campus Cyber Naziunale	
Rapport n° 002 : Définition de la stratégie cybersécurité de la Corse adhésion au Campus Cyber National	e et
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président	dent 29
Communication de l'avis du rapport conjoint de la Commission du Dévelopment Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et l'Environnement et de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rappn° 2022/E6/391) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	de
Lecture de l'avis/ Rapport de la Commission du Développement Économic du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapp n° 2023/E1/004) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	_
Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité	32
Prise(s) de parole :	
M. Romain COLONNA	33
	34
	36
Le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	37
VOTE rapport	38
Présidence de séance assurée par M. Hyacinthe VANNI (12h00)	

INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES	ET
TRANSPORTS Présentation générale des rapports par M. le Président de l'Exécutif Gilles SIMEONI	39
Raportu n ^u 003 : Accunciamentu di l'anziana RT 10 in a traversa di S Lucia di Muriani	
Rapport n° 003: Aménagement de l'ex. RT 10 dans la traverse de Santa I di Muriani Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Prés	
du Conseil exécutif de Corse Lecture de l'avis / Rapport de la Commission du Développement Économ	42
du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (raj n° 2023/E1/003) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	-
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapporteur n° 2023/E1/002) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	pport 43
Prise(s) de parole : M. Paul-Felix BENEDETTI Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	43 45
M. Louis POZZO DI BORGO Mme Marie-Thérèse MARIOTTI M. Pierre GHIONGA	47 49 49
Mme Christelle COMBETTE M. Jean-Christophe ANGELINI Le Président Gilles SIMEONI en réponse aux intervenants	50 50 52
VOTE rapport	54

Raportu n^u 004 : Accunciamentu di l'anziana RT 21 è criazioni di una cicluvia da u portu di a Capitanaria à u capu di golfu in Aiacciu

Rapport n° 004 : Aménagement de l'ex. RT 21 et création d'une piste cyclable entre le port de l'Amirauté et le fond de baie à Aiacciu

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 54

Lecture de l'avis/ Rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2023/E1/001) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteure* 55

55

63

Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité

Prise(s) de parole : Mme Christelle COMBETTE	55
M. Don Joseph LUCCIONI	56
Mme Christelle COMBETTE	57
Le Président Gilles SIMEONI en réponse aux intervenants	57
VOTE rapport	59
Raportu n ^u 005 : Bilanciu di a cuncertazione publica preliminare à l'opzione di messa in sicurità di trè crucivie di l'anziana RT 10 - Cumun Talasani Rapport n° 005 : Bilan de la concertation publique préalable à l'opération	na di
sécurisation de trois carrefours de l'ex. RT 10 - Commune de Talasani Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Prés du Conseil exécutif de Corse	sident 59
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapn° 2023/E1/003) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	pport 60
Prise(s) de parole :	(1
M. Louis POZZO DI BORGO	61
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI Le Président Gilles SIMEONI en réponse aux intervenants	61 62
VOTE rapport	62
Raportu n ^u 006 : Accunciamentu di a traversa di Livia - anziana RD 2 anziana RD 59, fora di l'ipercentru Rapport n° 006 : Aménagement de la traverse de Livia - ex. RD 268 et ex 59, hors hypercentre	k. RD
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Prés du Conseil exécutif de Corse	62
Lecture de l'avis/rapport de la Commission du Développement Économique Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rano 2023/E1/002) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport

n° 2023/E1/001) par M. Joseph SAVELLI, rapporteur

Prise(s) de parole :	
M. Jean-Paul PANZANI	65
Mme Chantal PEDINIELLI	66
M. Saveriu LUCIANI	68
Le Président Gilles SIMEONI en réponse aux intervenants	69
VOTE rapport	70
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside à nouveau (13h09)	
MUZIONE / MOTIONS	
N° 2023/E1/001 déposée par le groupe « Fà Populu Inseme » : Demand levée du secret défense dans le cadre de la commission d'enquête parlement sur l'assassinat d'Yvan COLONNA	
Présentation de la motion par M. Romain COLONNA	7 1
M. Julien PAOLINI : Avis CE	73
Prise(s) de parole :	
M. Jean-Martin MONDOLONI	73
M. Paul-Felix BENEDETTI	73
M. Romain COLONNA	74 74
Point d'ordre du Président Gilles SIMEONI	74 75
M. Jean-Felix ACQUAVIVA M. Romain COLONNA: demande de suspension de séance	75 79
13h40 : Suspension de séance 14h10 : Reprise de la séance	
Prise(s) de parole :	
M. Romain COLONNA: proposition de nouvelle rédaction	79
M. Saveriu LUCIANI	81
Vote amendement	81
Prise(s) de parole :	
M. Jean-Martin MONDOLONI	81
Le Président Gilles SIMEONI	82
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	82
VOTE motion amendée	82

N° 2023/E1/003 déposée par Mme Juliette PONZEVERA au nom du gre « Fà Populu Inseme » : Demande de publication des conclusions de l'expe demandée par le Conseil national d'investissements en santé au suje l'hôpital de Bastia	ertise
Présentation de la motion par Mme Juliette PONZEVERA	83
Prise(s) de parole : Le Président Gilles SIMEONI : avis CE	84
VOTE motion	84
N° 2023/E1/004 déposée par le groupe « Fà Populu Inseme » : Opposition réforme des retraites proposées par le Gouvernement	à la
Présentation de la motion par M. Hyacinthe VANNI	84
Prise(s) de parole : M. Jean-Martin MONDOLONI	85
Le Président Gilles SIMEONI : avis du CE	86
VOTE motion	86
DESIGNATIONS	
Raportu n ^u 018 : Mudificazione di a cumpusizione di u cunsigliu di gest di u parcu naturale marinu di Capi corsu è di l'Agriate Rapport n° 018 : Modification de la composition du conseil de gestion du Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate	
PRISE d'ACTE	87
Raportu n ^u 019 : Designazione in l'attelli dedicadi à u seguitu di u cicul travagliu in quantu à e derive mafiose Rapport n° 019 : Désignation au sein des ateliers consacrés au suivi du c	
de travail relatif aux dérives mafieuses PRISE d'ACTE	88
I NISE U ACTE	00
La séance est levée à 14h30	

La séance est reprise à 10h39 sous la présidence de Madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La session reprend.

Nous étions en Conférence des présidents ce matin. Nous avons convenu que nous déroulerions l'ordre du jour in extenso jusqu'au déjeuner dont je ne peux pas vous préciser l'heure car cette heure dépend de votre bon vouloir. C'est à vous de jouer maintenant pour que nous allions jusqu'au déjeuner et que nous épuisions tout l'ordre du jour. À vous de décider à quelle heure vous souhaitez déjeuner et partir ensuite, pour ceux qui repartent, et les autres, nous irons en conférence de coordination.

Ceci étant dit, je souhaite saluer les stagiaires de 3^{ème}, il y en a plusieurs au sein de la Collectivité actuellement, puisque vous savez qu'en 3^{ème}, on a un stage de découverte, soit de l'entreprise, soit d'une institution. Il y en a plusieurs et au sein du secrétariat général, nous accueillons Marie, une jeune élève de de 3^{ème}. Il y a également un petit garçon là-haut, mais je ne pense pas qu'il soit en 3^{ème}! Comme quoi, la politique, la démocratie intéressent dès le plus jeune âge en Corse!

Nous reprenons nos débats. Je me tourne vers l'exécutif pour savoir quel dossier il souhaite voir exposé et débattu au sein de cette Assemblée ?

Le Président Gilles SIMEONI

Le dossier sur l'avis à donner sur la proposition de loi déposée par Monsieur le Sénateur Jean-Jacques Panunzi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Donc pour ceux qui nous écoutent, et notamment la presse qui m'a interrogée tout à l'heure, nous débutons par le rapport relatif à la proposition de loi déposée par le sénateur Panunzi sur la territorialisation du mode de scrutin de l'Assemblée de Corse.

Donc, la parole est à l'exécutif.

VITA ISTITUZIUNALE / VIE INSTITUTIONNELLE

Raportu nu 001: Avisu nant'à a pruposta di lege dipusata da u Senatore PANUNZI relativa a a territurialisazione di u modu di scrutinu di l'Assemblea di Corsica

<u>Rapport n° 001</u>: Avis sur la proposition de loi déposée par le M. le Sénateur Jean-Jacques PANUNZI sur la territorialisation du mode de scrutin de l'Assemblée de Corse

Le Président SIMEONI

Le 26 octobre 2021, le sénateur Jean-Jacques Panunzi a déposé au bureau du Sénat une proposition de loi visant à territorialiser le mode de scrutin relatif à l'élection de l'Assemblée de Corse.

Conformément aux dispositions de l'article L 44 22-16 du code général des collectivités territoriales qui dispose que l'Assemblée de Corse est consultée sur les projets et les propositions de loi comportant des dispositions spécifiques à la Corse, il est donc proposé et demandé à votre Assemblée de donner un avis sur cette proposition de loi.

Rappeler que cette proposition de loi est en tout point identique à celle déjà déposée par le sénateur Panunzi au Sénat le 27 mars 2019, une proposition qui avait donné lieu à un avis défavorable de l'Assemblée de Corse sur rapport du Conseil exécutif.

Fort logiquement, les mêmes causes produisant les mêmes effets, le présent rapport reprend pour l'essentiel celui soumis à l'époque à l'Assemblée de Corse et propose à votre Assemblée de rendre un avis négatif sur cette proposition de loi.

Cette proposition de loi qui, en substance, conserve pour l'essentiel le mode de scrutin actuel de l'Assemblée de Corse, à savoir le nombre de sièges, 63, la prime majoritaire de 11 sièges, la répartition proportionnelle à la plus forte moyenne, le seuil de maintien à 7 % et le seuil de fusion de listes pour le second tour à 5 %.

Donc la proposition de loi maintient l'ensemble de ces caractéristiques mais vous propose d'introduire un changement, mais qui est de nature fondamentale puisqu'elle propose de substituer à la circonscription territoriale unique à l'échelle de la Corse une répartition des 63 sièges à pourvoir à travers

une territorialisation du mode de scrutin puisqu'il s'agirait de répartir les 63 sièges entre 11 sections territoriales correspondants à des territoires identifiés, en tenant compte de l'aspect démographique.

Avant même de parler des éventuelles critiques sur les modalités techniques de la loi, notamment la délimitation des différents territoires qui reprend la dizaine d'espaces retenus au moment du lancement de la politique de territorialisation de la Collectivité territoriale de Corse en 2008, il me semble important de souligner que cette proposition de loi dénature à mon sens, de façon profonde les institutions mises en place depuis 1982 et le premier statut particulier de la Corse.

Le principe fondateur du statut particulier de la Corse, et cela a notamment été rappelé dans le film que nous avons visionné, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, dans le cadre des célébrations et commémorations des 40 ans de l'Assemblée de Corse, le principe fondamental, d'ailleurs énuméré à l'époque par le président Mitterrand qui avait dit : « En démocratie, quoi de mieux qu'un peuple, des élus qui représentent un territoire, des compétences et une volonté ». Ce principe fondateur, il veut que les élus de l'Assemblée de Corse, quel que soit leur village, leur ville ou leur territoire d'origine, soient les élus de la Corse tout entière, pour moi, le sens profond du statut particulier de la Corse.

Aller sur le terrain de la territorialisation, de la représentation reviendrait à remettre en cause ce principe fondamental dans la mesure où les élus de chaque territoire auraient pour vocation principale de représenter celui-ci au sein de l'Assemblée de Corse qui deviendrait dès lors le lieu géométrique de la juxtaposition ou de l'addition des intérêts privilégiés de chaque circonscription qu'il conviendrait ensuite de hiérarchiser ou de prioriser.

Donc moi, je ne vais pas plus loin dans la démonstration. On a réfléchi ensemble, souvent, y compris par exemple à un principe de bicamérisme, et je pense que Pierre Ghionga y reviendra. On a mis en place une Chambre des territoires qui, dans sa version initiale, présentait des carences graves, nous les avons constatées ensemble. Nous avons fait, cette Assemblée, des propositions de modification et de la composition et des compétences de la Chambre des territoires qui n'ont été malheureusement que partiellement suivies d'effets.

Moi, je pense qu'au stade du développement institutionnel de la Corse et sans préjuger des discussions que nous aurons dans le cadre, je l'espère d'un statut d'autonomie, il est essentiel de maintenir le principe de l'unité territoriale et de la désignation à l'échelle de la Corse tout entière. On peut et on doit continuer à réfléchir à l'organisation de la prise en compte de la voix et des avis

des territoires et de leurs élus. Ça se fait de façon naturelle, déjà à travers la sagesse dans la composition des listes qui se présentent au scrutin des Corses.

Deuxièmement, vous le savez, vous êtes des élus de la Corse, mais cela n'empêche pas chacune et chacun d'entre vous d'avoir un regard attentif et quelquefois plus particulier sur les dossiers qui intéressent directement votre commune, votre ou vos territoires.

Troisièmement, on a une Chambre des territoires qu'il faut faire monter en puissance, notamment à travers une représentation plus équilibrée. C'est la première phase que nous avons obtenue, même si cette représentation ne correspond pas à la demande que nous avions faite en totalité, elle améliore la représentation des communes, des intercommunalités et donc des territoires au sein de la Chambre des territoires. Je suis pour ma part ouvert à une discussion sur l'extension des compétences de la Chambre des territoires.

Mais très clairement, je pense que suivre la proposition de loi dans sa lettre comme dans son esprit du sénateur Panunzi serait une régression fondamentale pour notre institution.

C'est la raison pour laquelle je propose à l'Assemblée de Corse d'émettre un avis négatif.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Il y a un rapport de la commission des compétences législatives et réglementaires et de l'évolution statutaire.

Mme Françoise CAMPANA

Oui, Madame la Présidente, est-ce que je vais tout lire?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Les représentants du peuple non territorialisés ont dit non, donc c'est non. Le peuple est souverain, donc on ne lit pas le rapport. L'avis est négatif ?

Mme Françoise CAMPANA

Oui. Alors, juste pour préciser que le président de la Commission, Monsieur Romain Colonna avait quand même invité le sénateur Panunzi, mais qu'il n'a pas pu venir puisqu'il avait un impératif médical. La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Core in fronte ». Vote défavorable du groupe « Un soffiu novu » et vote favorable du groupe « Fà populu inseme ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avis positif sur le rapport du Conseil exécutif et donc avis négatif sur la proposition de loi du sénateur Panunzi.

Je donne la parole à qui veut la prendre.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, après ce jeu de dupes! Quand je dis « il ne faut pas lire le rapport », c'était pour gagner du temps parce que le rapport est bien fourni et assez significatif des travaux qui ont eu lieu et qui ressemblent comme deux gouttes d'eau au rapport lié au premier dépôt de la proposition de loi et donc au premier avis.

On va continuer à gagner du temps, Madame la Présidente, on va retirer nos amendements compte tenu de la célérité avec laquelle le Président, a bon droit balayé cet avis pour rappeler qu'en commission et dans l'exposé des motifs qui guident la motivation de cet avis négatif relatif à la proposition de loi, vous avez évoqué des arguments qui pour notre part sont irrecevables.

Il ne s'agit pas de reconfigurer l'Assemblée de Corse. Le siège unique de l'Assemblée de Corse resterait celui-ci. Il ne s'agit pas de reconfigurer les politiques de territorialisation, elles resteraient ce qu'elles sont. Il ne s'agit pas de reconfigurer, j'ai entendu ça en commission, le comité de massif. Il existe, il continuerait à exister. Il ne s'agit pas de remettre en cause parce que tout ça a été remis en cause, les intérêts matériels et moraux du peuple Corse. Il s'agit simplement de désigner d'une autre façon les 63 élus qui peupleraient cette Assemblée. Je ne vois pas pourquoi, en étant issu d'une microrégion ou d'une autre, les gens ainsi désignés seraient contre la politique du comité de massif, contre les politiques de territorialisation et contre les intérêts moraux et matériels du peuple Corse. Cet argument ne tient pas.

De quoi s'agit-il en fait ? Pour aller très vite, de constater que, et je reviens à ce qui était évoqué hier, non pas en matière de démographie, mais en matière de sociologie de la démographie, à laquelle je veux vous rendre attentifs. Aujourd'hui, d'ailleurs le Président, inconsciemment l'a dévoilé, il s'en remet à la sagesse des têtes de listes pour faire en sorte que cette Assemblée soit

représentative des territoires. Lorsqu'on fait le compte, en effet, les têtes de liste sont assez sages pour, en dehors de la parité rendue obligatoire, faire en sorte que la représentativité des territoires qui, elle, n'est pas obligatoire, le soit au bout du compte, de sorte que dans cet hémicycle, on peut, peu ou prou, en s'adossant, je cite, à la sagesse des têtes de listes, faire en sorte que les territoires soient représentés.

La démographie dont on parlait hier, les 4 à 5 000 personnes qui arrivent chaque année, c'est-à-dire sur un septennat, ce que vous avez vécu depuis vos prises de fonction, c'est à peu près la ville de Bastia qui est arrivée, hein ? Les 1,1 %, ça, c'est la moyenne, l'essentiel de ces 5 000 personnes qui arrivent chaque année et qui font une ville de Bastia tous les 7 ans, vous savez où ils sont ? Ils sont dans la périphérie de Bastia, dans la périphérie d'Ajaccio. Ils ne sont pas dans le Boziu, ils ne sont pas dans le Niolu, ils ne sont pas dans le Taravo, ils ne sont pas dans le Cruzini.

Si on se place à moyen, long, termes, c'est-à-dire à 20 ans avec ce mode de scrutin, vous pensez qu'on va pouvoir continuer à s'adosser à la sagesse des têtes de listes et pas l'effet calculatoire, à dessein, de ceux qui imagineront vouloir gagner les élections et de prendre ainsi les électeurs et le potentiel électoral là où ils se trouvent. Est-ce que cette hypothèse est absolument irrecevable ou est-ce qu'il faut l'avoir quand même dans un coin de l'esprit qu'une tête de liste, dans 20 ans, peut-être même avant, se dise « je vais mettre le paquet, je vais mettre des gens de la CAB, des gens de la CAPA et un peu autour ». Ça, c'est un scénario qui vous paraît complètement illusoire ?

Nous, ce qu'on dit tout simplement, pour non pas pallier cette difficulté, ce n'est pas une difficulté, c'est un état de fait de sociologie de la démographie, qu'il serait sage de faire en sorte tout en conservant les politiques de territorialisation, tout en conservant l'idée sur laquelle, ici, vous ayez des hommes et des femmes qui soient soucieux des intérêts matériels et moraux du peuple Corse. Il y a des gens, il y ait des gens qui soient réellement représentatifs de leur territoire, ce qui n'interdit pas comme je l'ai entendu en commission, qu'ils aient des idées, parce qu'on m'a dit ce qui compte, ce sont les idées politiques. Pourquoi on aurait plus de propension à être dépositaires d'idées lorsqu'on est dans le périurbain que dans le rural ou inversement ?

Donc, je voudrais, même si je sais que ça va être balayé d'un revers de main, en revenir à l'idée selon laquelle il me paraît difficilement recevable de considérer que parce que des gens seraient issus du territoire, parce que des gens seraient issus d'un territoire, des 11, 12 pieve que l'on connaît tous, celles-là, et ceux-là seraient moins représentatifs que nous le sommes aujourd'hui de la

société Corse. Et c'est bien de ça dont il s'agit, pas de remettre en cause les 40 ans d'histoire de cette institution. Certainement pas.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, Romain Colonna pour « Fà populu inseme ».

M. Romain COLONNA

Salute à tutti. Merci, Madame la Présidente.

Saluer dès à présent le Sénateur Panunzi, le remercier pour sa délicatesse, ses envois et ses échanges. Rappeler que nous l'avions effectivement invité en commission. Mais cela n'a pas pu se faire. Peut-être que cela se fera ultérieurement parce que cette proposition de loi a le mérite d'ouvrir un débat qui est important sur l'avenir de nos institutions.

Mais je dois dire d'autant qu'il y a quelques nouveaux élus dans cette Assemblée, leur témoigner déjà et à l'ensemble de cette Assemblée, une certaine forme d'étonnement. Pourquoi d'étonnement ? Parce que lors de la précédente mandature, nous avons eu à débattre d'un texte qui était à la virgule près exactement le même, avec un rapport de l'exécutif qui nous invitait à émettre un avis défavorable par rapport à la proposition qui est quasiment en tout point le même. Et donc au risque de vous étonner, mon argumentation, puisque j'étais déjà intervenu il y a 3 ans, c'était en 2019, il y a 4 ans maintenant, mon argumentation sera à peu près la même. Mais déjà vous témoigner une certaine forme d'étonnement qu'on se retrouve 4 ans après exactement dans les mêmes termes, alors que la majorité, alors certes a changé, mais l'idée qui anime cette majorité, elle, n'a strictement pas changé. Donc on se retrouve d'ores et déjà avec une proposition de loi dont on sait presque par avance, j'ai envie de dire, quel sera l'avis majoritaire, sans faire offense à la démocratie, de cette Assemblée.

On nous taxe aussi de personnes, d'élus, de gens qui sont toujours animés par une forme de fièvre institutionnelle. Il y a eu une réforme des institutions de la Corse importante qui a donné lieu à une fusion de 3 collectivités. C'était en 2018, au 1^{er} janvier 2018. Un an après, en 2019, il faudrait qu'on change le mode électoral de cette même institution. Donc, on nous dit le lundi matin, qu'on est touchés par la fièvre institutionnelle et le lundi soir, on nous demande de modifier les institutions que l'on vient de modifier la veille.

Ceci dit, les 2 arguments principaux que je voudrais avancer pour dire que bien évidemment, on émettra un avis défavorable quant à cette proposition, c'est qu'une institution, et c'est exactement ce que nous avions dit au nom du groupe il y a 4 ans maintenant, on n'organise pas une institution et après on dit « tiens, la philosophie de cette institution, c'est ça ou ça ». On pense d'abord la philosophie d'une institution et en fonction de ce qu'on dicte, décide, élabore comme valeur suprême relative à cette institution, on organise l'institution en fonction de la philosophie. Ce n'est pas le contraire. La philosophie de cette institution, c'est que nous sommes les représentants de toute la Corse et lorsque nous entrons dans cet hémicycle, nous ne représentons pas tel ou tel territoire.

Et si la proposition du sénateur Panunzi qui est en soi tout à fait respectable, si nous aboutissons in fine sur cette proposition, nous serions de facto les représentants d'un territoire. Et toute l'histoire de cette institution, toute la philosophie de cette institution, c'est que lorsque nous rentrons dans cet hémicycle, nous sommes dans la définition des politiques publiques et dans leur application, les représentants de toute la Corse.

Eiu, in Aiacciu, aghju i diritti di purtà, di difinisce è d'appiegà una pulitica publica pà u Capi corsu, ò pà Bunifaziu è ghjè u modu di scrutinu chì vole què.

Sans caricaturer le propos ou la proposition de loi, elle a tout son intérêt pour le débat, bien évidemment, mais nous disons que nous ne pouvons pas changer comme ça, la philosophie d'une institution qui doit nous prémunir de mettre en concurrence les intérêts particuliers de tel ou tel territoire. Ça, c'était le premier argument.

Le second argument que nous avions déjà évoqué il y a quelques années, si la représentation est une question qui doit nous animer de manière constante, moi, j'ai envie de vous dire, poussons la question de la représentation jusqu'à son terme. La représentation ne concerne pas que les territoires géographiques, elle concerne aussi les catégories socioprofessionnelles, elle concerne aussi les tranches d'âge, elle concerne aussi l'exécutif, demain. Donc on a une population qui est vieillissante en Corse, donc demain on va faire une proposition de loi pour dire, et ça serait a priori tout à fait justifié... Mais nous, nous disons simplement, encore une fois, sans caricaturer le propos et sans dénuer de tout intérêt la proposition de loi, nous disons philosophiquement que nous sommes les élus de la Corse, nous sommes les élus de tous les Corses.

Au nom de cette philosophie-là, on ne peut pas non plus pousser et être jusqu'auboutiste dans la représentation de cet hémicycle.

Donc, je m'arrêterai là en disant que nous émettrons un avis défavorable et en rappelant à mon tour, on a eu le bonheur de visionner un film sur les 40 ans de cet hémicycle, nous avons aussi le bonheur et la joie de pouvoir dans les travées de l'hémicycle et dans les couloirs, lire toute une exposition sur les 40 ans. À aucun moment donné, on ne parle de concurrence des territoires, à aucun moment donné, on ne parle de microrégions en concurrence avec d'autres. Si parla di 40 anni di una istituzione à u serviziu di u populu corsu è noi à livellu filosoficu o à u livellu di a definizione, à livellu di l'applicazione di e nosce pulitiche vulemu firmà à u serviziu di u populu corsu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Cette proposition, à mon sens, elle est antidémocratique à 2 niveaux. Le premier, c'est qu'elle voudrait faire un classement politique sur des vallées et pas sur des idées. Et ensuite, elle veut imposer une représentation politique qui, in fine, va instaurer le bipartisme en Corse. Il y a 63 conseillers, on garde la même prime majoritaire, donc, on va faire une proportionnelle à 54 membres sur 11 territoires. Ça va être des paquets de proportionnelles qui vont varier de 4 à 6 où à chacun, on doit rajouter la prime majoritaire.

Quand vous faites une proportionnelle à 4 ou à 6, un groupe comme le mien, qui a fait 12 % au second tour, aurait 0 élu. Le groupe de Jean-Christophe Angelini qui a fait plus de 15 %, aurait 3 élus. Moi, je fais partie de ceux qui considèrent que les idées doivent avoir la primauté sur tout.

Aujourd'hui, imposer une classification par des strates de vallée, au prétexte que demain, la démocratie peut nier l'existence des territoires et tout, je pense que c'est une grande tromperie, c'est prendre le problème à l'envers.

Moi, je suis au contraire de ceux qui pensent qu'on devrait revenir en 1982, avec une proportionnelle intégrale, sans quotas d'entrée et non seulement proportionnelle, mais avec le plus fort reste. De nombreux pays sont organisés avec de telles méthodes, de nombreux territoires. Moi, je pense qu'on ne doit pas avoir peur de la lucidité des représentations politiques, s'ils font de la politique, s'ils ne font pas de l'alchimie, s'ils ne font pas de l'arithmétique. Parce que donner du poids aux territoires justement, ça fait des paquets de 30 000, en fait. Ce n 'est même pas des paquets de logique territoriale, exclusivement liés à la

nostalgie de nos anciennes pieve, et des paquets de 30 000, ça conduit à ce que demain, ce sont les barons des grandes communes qui deviennent les patrons de l'arithmétique politique. C'est quand même un peu le cas aujourd'hui où ils sont recherchés. Ils intègrent toutes les listes parce qu'ils sont des porteurs d'eau très conséquents.

Donc, imposer à ce qu'il y ait demain des territoires arithmétiques masqués derrière l'alibi de la ruralité, ça va annihiler les logiques politiques. Et en Corse, ça va amener à une logique de bipartisme qui sera figée, comme c'était le cas dans l'ancien Conseil général unique.

Donc moi, je crois qu'il y a 2 raisons de le rejeter. La première, c'est que ça annihile les minorités politiques, ça annihile l'expression idéologique, ça va l'annihiler, ça va l'amener à la disparition totale alors que moi je suis de ceux qui ont souffert de l'effet de seuil à 7 %, qui a raté une élection pour quelques dizaines de voix. Et je constate aussi que d'autres l'ont ratée pour quelques dizaines de voix, ou que d'autres courants historiques ne passent pas la barre même de la fusion à 5 %. Je pense historiquement au Parti communiste par exemple qui a sa place dans la société et dans le monde.

Donc, ramener une logique de proportionnelle à la plus forte moyenne sur des arithmétiques aussi petites, ça ne peut conduire qu'au chaos et à la confusion.

Donc, ce n'est pas une proposition de générosité, c'est une proposition d'opportunité, quelle que soit la valeur de Jean-Jacques et son lien à la ruralité. Mais quand on le regarde sur le prisme des mathématiques et sur le prisme de l'évolution, justement, des mentalités avec la régression de l'idéologie, avec le comportement versatile de l'électeur, on va se retrouver à donner des gages aux maires des grandes communes périurbaines et la ruralité ne sera représentée que de manière uniquement symbolique, même si elle aura des pseudos territoires.

Donc dans ces conditions, moi je considère qu'on doit rester, au contraire, sur un système de proportionnelle, on doit abaisser le seuil, le seuil des 7 % avait été proposé par les réactionnaires pour bloquer les nationalistes. Ça avait été proposé à l'époque par Émile Zuccarelli et ça avait été adopté pour essayer de nous empêcher de passer la barre.

Vous savez, il y a la perversion de l'histoire et c'est ce qui leur a été fatal au Parti radical, au vieux Parti radical qui a été éradiqué de la scène politique lui aussi parce qu'il y a eu des seuils, un seuil de coupure. Ce seuil à 7 %, il est haut dans notre société.

Si on veut donner du poids à la ruralité, du poids aux petits élus, il faut penser que s'il y a pluralité de listes, s'il y a possibilité de seuil de fusion très bas et non pas à 5 %, vous verrez qu'il y aura obligation d'intégrer au second tour des petites listes qui seront inévitablement des listes à la fois idéologiques et des listes de territoires et de regroupements d'hommes.

C'est ça qui a fait, à moment donné, la force de l'Assemblée. Après, vous allez me dire « oui, mais dans ce cas-là, il n'y aura pas de majorité, ça sera dur à construire ». On n'a jamais eu de dissolution parce que l'Assemblée a été ingouvernable. Moi, j'ai vu un Jean Baggioni gouverner, à l'époque c'était 51, avec seulement 19 élus. Paul Giacobbi, sur 51 aussi, n'en avait que 23. Donc vous savez, on est quand même, un peuple de compromis sans qu'on se compromette.

Donc moi je pense que, surtout dans le cadre des discussions qu'on a en ce moment pour une évolution institutionnelle, on a placé le curseur sur une logique d'évolution où on souhaite qu'il y ait demain plus de compétences, donc plus de politique, une gestion complète de l'aménagement du territoire, au travers d'un statut d'autonomie et on voudrait le ramener à une simple gestion de vallée.

Moi, je dis qu'on est à côté, on est à côté de l'histoire et moi, au nom de la démocratie, au nom du respect des minorités, je vous demande de réfléchir, de prendre un sérieux de calcul et vous verrez. Reprojetez le second tour des élections d'il y a 2 ans, et vous verrez que le Président Simeoni garderait une majorité de 33, votre groupe remonterait à plus de 25, Jean-Christophe descendrait à 3 et nous, nous passerions à 0.

Donc, je crois qu'on n'a pas la même vision de la territorialisation de la politique.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Quale hè chì vole piglià a parolla? Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Signora Presidente, vi ringraziu.

Dunque, a pruposta di u Senatore Panunzi hè assai interessente perchè risponde à a quistione chì se posta deci anni fà, à sapè a reprisentazione di i nostri rughjoni in u quadru di a Cullettività unica.

Ma sta pruposta mi pare scianca, perchè un piglia micca in contu a nicessità di una spressione democratica territuriale.

A riprisentazione pulitica corsa un po micca esse sola quella di i rughjoni.

Pè risponde à ste duie necessità, riprisentazione territuriale è riprisentazione di i rughjone chè incù François Orlandi aviamu prupostu una cullettività unica à duie camere: una di 51 eletti esciutta di un'elezzione territuriale, una di 40 eletti esciutta di un'elezzione in ognunu di i no' rughjoni ricunisciutti da tuttu u mondu.

Ste duie camere eleghjendu inseme u Cunsigliu esecutivu incù un postu d'elette di e duie camere.

Dunque, avete capitu ch'ùn vuteraghju micca a pruposta di u Senatore Panunzi.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Jean-Christophe Angelini, pè « Avanzemu ».

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Moi je pense que cette proposition de loi, elle a déjà un mérite important, c'est qu'elle nous permet d'ouvrir le débat sur un sujet qui est fondamental et qui a trait à la vie démocratique de ce pays et à la manière dont ses institutions représentent et incarnent les sensibilités politiques.

Je sais que pour les besoins du débat, on a souvent tendance collectivement et je m'inclus dans le constat, à présenter les choses de manière binaire. Moi, je ne crois pas qu'il y ait d'un côté ceux qui sont partisans d'une Collectivité, d'une Assemblée de Corse qui représenterait les idées, les idées seulement dans un élan qui consisterait donc à ce que les 63 soient dépositaires de la « souveraineté », un peu sur le modèle des parlementaires en France et ailleurs, sans considération pour les territoires, et celles et ceux qui de l'autre côté, seraient favorables à une forme de retour à la cantonalisation de la vie politique. À mon avis, ce n'est pas ça.

Moi, je suis partisan et quand je dis « je », c'est notre groupe et ce que nous représentons, d'une représentation des territoires et je vais même vous le dire plus directement et plus crûment, je ne pense pas qu'on puisse continuer comme ça, ça ne marche pas. C'est notre conviction, dont on comprend tout à fait qu'elle puisse ne pas être partagée. Ce n'est pas pour autant qu'on est favorables à la proposition et je rejoins très largement le propos de Paul-Félix à l'instant même.

Nous, on ne veut pas d'un mode de scrutin qui supprimerait de l'espace institutionnel des sensibilités historiques, pas d'un mode de scrutin qui écraserait le champ public et politique au profit de quelques-uns, pas d'un mode de scrutin qui, après 40 années passées à souhaiter la fin des départements, pourrait par quelques billets que ce soit, nous conduire à y revenir, même si je sais que ça n'est pas là l'inspiration première du promoteur de cette proposition.

Mais nous, on vous le dit sereinement, on pense qu'il faut représenter les territoires et pour cela, faisant écho aux propos du Président du Conseil exécutif et de manière très crue, là aussi, nous ne croyons ni à la sagesse des porteurs de listes, ni à la Chambre des territoires. Comme ça, c'est dit. Ni aux uns, ni à l'autre. Qu'on pose dans la Chambre des territoires, des débats, des politiques et des perspectives, pas de soucis, même s'il faudra à notre avis, reformater les choses, qu'on demande et d'ailleurs, on n'a pas besoin de leur demander, quand ils font leur liste les gens qui les portent, ils font des comptes et quand ils font des comptes, ils font en sorte qu'il y ait des régions qui soient globalement représentées.

Mais on va être très clairs et pardonnez-moi d'être aussi direct et aussi cru, mais c'est davantage des calculs électoraux que des calculs politiques. Quand on réfléchit à un territoire et je parle bien d'un territoire, c'est moins pour savoir quel est le porteur de projet qui peut-être va inspirer le reste de la liste, que pour réfléchir me semble-t-il en termes de voix. Ça fait partie des travers de l'exercice, ce n'est pas ce qu'il y a de plus heureux dans tout ça, mais il faut aussi qu'on en parle sans langue de bois.

Donc moi je crois que pour toutes ces raisons-là, il faut qu'on réfléchisse collectivement à un mode de scrutin qui garantisse premièrement, je reprends l'idée, la primauté des idées justement, je crois que personne n'est contre ça ; deuxièmement, qui nous prémunisse dans le même ordre d'idées, justement, de la suppression d'une sensibilité ou d'une formation politique de cet hémicycle ; troisièmement, qui permette aux territoires d'y retrouver leur place. Je vous rappelle quand même qu'on est collectivement en échec, même s'il y a des choses qui sont faites par les uns et les autres, en ce qui concerne la territorialisation poussée, non pas des politiques publiques, mais de la

Collectivité elle-même. Je pense à « E case de i territorii », ça fait des années qu'on en parle, ùn ci n'hè manc'una ; je pense à la territorialisation des offices et agences, ça fait des années qu'on en parle et même s'il y a aujourd'hui des actions qui sont conduites par la direction des dynamiques territoriales davantage que par les offices agences, on n'est pas en face du mouvement espéré ou annoncé ; et plus généralement un certain nombre d'autres phénomènes.

Et donc moi je crois, pour conclure et ne pas être trop long, qu'en l'état, bien sûr, on ne peut pas accepter, pour ce qui nous regarde, cette proposition de loi, mais qu'il faut laisser le débat ouvert et qu'on ne peut pas le clore au prétexte que l'on est ici représentants de courants d'idées et que les territoires ont vécu ce qu'ont vécu les cantons, les départements avec eux. Ça, à notre avis, ce n'est pas possible. Et qu'on le veuille ou pas, cette île, sans considérations anthropologiques ou sociologiques, c'est davantage un archipel qu'une île. On sait tous que même en arrivant ici, on représente un territoire.

Après, on peut se le cacher, mais il y a des élus locaux, je n'ai pas compté, mais la moitié ou les 2/3 de l'hémicycle, je veux dire moi quand je viens ici, je viens aussi en tant que maire de Porto-Vecchio, ou alors on se ment ? Ou alors on se ment ? Et je suis bien sûr sensible à ce qui se dit relativement au territoire que j'administre avec d'autres. Maintenant, inventer une chimère selon laquelle je viendrai ici déconnecter d'un vécu, d'une histoire, de racines et même en l'occurrence d'une pratique institutionnelle, c'est ne pas dire la vérité.

Donc, ou on se dit les choses et on se dit qu'on vient ici en représentant un territoire, mais que ça ne suffit pas à incarner ce même territoire et on invente une formule hybride dont je n'ai pas la recette au moment où je vous parle, mais il faut qu'on y réfléchisse, ou bien on pense qu'à 300 et quelques mille, avec la situation démographique décrite un peu plus tôt, on est dépositaires de l'intégralité de la nation, sans autres considérations que celle-là. Eiu, ùn ci credu tantu!

Alors, il faut qu'on trouve le point d'équilibre.

Mais je termine sur un point et là, pour le coup, je rejoins un peu ce qu'a dit Romain Colonna. Je ne vois pas l'opportunité, alors même que la révision constitutionnelle et l'évolution institutionnelle ne sont pas encore d'une brûlante actualité, de toucher au mode de scrutin à isopérimètre.

En revanche, vous l'aurez compris, si on devait aller vers une évolution institutionnelle, notre groupe serait favorable à ce qu'on regarde cette question d'un peu plus près, pas parce qu'on est aujourd'hui dans l'opposition et qu'il existe face à une majorité absolue; s'il y a une majorité absolue, c'est qu'il

y a des gens quelque part qui l'ont voulue. Donc le débat, il n'est pas là ; le débat, il est de dire : qu'est-ce qu'on peut faire dans cet hémicycle pour que la démocratie, elle ait un cœur qui batte un peu plus vivement et une représentation qui soit peut-être un peu plus équilibrée.

Donc on y réfléchit ensemble, c'est le sens, vous l'aurez compris, de mon propos et de cette conclusion.

Pas d'accord avec cette proposition pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, mais pas d'accord non plus pour qu'on enterre toute velléité de réflexion à ce sujet au prétexte que les choses iraient bien. Je pense que les choses ne vont pas bien et qu'on a intérêt à garder le débat ouvert, à l'aune notamment des quelques perspectives et contributions que nous avons voulu amener.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller. Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Si vous le permettez, je voudrais faire un commentaire.

D'abord, souligner quand même l'intérêt de la proposition qui, effectivement, nous permet d'échanger et de débattre. Et je trouve que c'est très salutaire que l'Assemblée de Corse puisse débattre sur ce sujet-là, ô combien important, et ça montre bien que la force démocratique et les propositions qui sont faites sont soumises à un exercice démocratique, et c'est particulièrement salutaire.

Saluer, bien sûr, le Sénateur PANUNZI qui met encore toute son énergie, après une belle carrière, qui n'est pas encore terminée, politique dans la proposition d'idées, moi je trouve que c'est salutaire également et c'est vraiment un très bon signe.

Vous ne serez pas surpris sur mon positionnement politique par rapport à cette proposition. Je suis évidemment d'accord avec ce que dit Romain COLONNA, en partie d'accord avec ce que dit Paul-Félix BENEDETTI. On a, au sein de ces assemblées, effectivement, la nécessité de défendre les intérêts matériels et moraux de tout le peuple corse. J'ai entendu ce que vous avez dit Jean-Martin, mais de tout le peuple corse.

Je pense que, pour défendre ces intérêts matériels et moraux, il faut une confrontation qui est une confrontation de courants d'opinions et d'idées. C'est ça la démocratie, ce n'est pas « je viens de tel village, je viens de telle vallée... ».

Troisièmement, la conduite de la politique publique, comme l'a souligné Romain, à l'échelle du territoire corse, doit se décider ici par des élus qui sont au service de l'ensemble de la Corse, même si évidemment il y a une forme de déterminisme. Soit dans la constitution des listes, soit par son parcours personnel, on est tous attachés aux lieux, aux villages, etc., bien évidemment. Mais n'en demeure pas moins que si on regarde aujourd'hui notre histoire et l'histoire de notre développement ou de notre mal-développement économique qui a été ô combien souligné au sein de cet hémicycle par des spécialistes, par des économistes, par des observateurs, des journalistes, qu'est-ce qui a grevé notre développement? Ce n'est pas la différence et la divergence d'idées, au contraire, ça c'est salutaire. Ce n'est pas non plus les différents courants d'opinion, les alliances, les mésalliances, ce n'est pas ça, ça existe partout. Ce qui nous a souvent plombés du point de vue de la trajectoire de développement, c'est la scissiparité.

La scissiparité, c'est la division, pas parce qu'on n'est pas d'accord sur le plan des idées, mais la division parce que justement on reste dans le déterminisme géographique de la vallée, de la pieve, du canton, etc., etc., etc. Et on a bien vu ce que ça a donné pendant des années, voire des siècles.

Donc, je crois qu'il faut qu'on sorte de cela, et la collectivité unique, et le mode de scrutin, et l'histoire de cette institution que nous avons rappelée de nombreuses fois au cours de cette année, démontrent qu'effectivement, cette institution, et cette assemblée en particulier permettait à un moment donné de dépasser cette scissiparité et d'avoir une voix, avec un débat, avec une confrontation, et des politiques publiques en faveur de tout le territoire, même si après évidemment, il y a des déclinaisons qui sont opérées à un moment ou à un autre à l'échelle d'un territoire, je dirais, infra-collectivités.

Donc, il me semble que la proposition nous permet de réfléchir et on doit toujours continuer à débattre et à réfléchir.

Rappeler aussi quand même, en 2 mots, que dans la cartographie aujourd'hui des institutions de gouvernance en Corse, il y a les intercommunalités.

Alors certes, la loi NOTRe n'a pas été fortement appréciée et surtout, n'est pas basée sur des découpages qui reflètent et notre histoire, et notre géographie, on ne va pas refaire le débat là-dessus, mais néanmoins il y a des intercommunalités qui aujourd'hui ont quand même des pouvoirs et peuvent tout

à fait exercer ce pouvoir et être au plus près en logique de proximité vis-à-vis des besoins des populations. Et puis évidemment, il y a la Chambre des territoires ; la Chambre des territoires qui nécessite peut-être, et des propositions avaient été faites déjà par le Conseil exécutif, d'être reboostée, peut-être reconfigurée -sur le plan institutionnel, on verra au moment du débat dans le cycle de discussions avec l'État-, mais qui peut tout à fait nous permettre d'avoir cette forme de territorialisation qui est espérée par de nombreuses personnes. Et moi, je considère qu'effectivement, à un moment donné, il y a une territorialisation qui est nécessaire, mais néanmoins, concernant le pouvoir à l'échelle de la Corse, il ne faut pas tomber dans les travers qui sont les nôtres depuis des siècles et qui ont fortement pesé sur notre trajectoire et de développement, et d'émancipation.

Merci.

Oui, Paul QUASTANA.

M. Paul QUASTANA

Merci, Madame la Présidente.

Je ne pense pas qu'il y ait d'antinomie ou d'opposition entre l'intérêt général dont nous sommes les défenseurs et les intérêts des microrégions. Je ne vois pas de grands dangers, ni même de scissiparité.

Je dis simplement que les dérives qui ont été faites par les conseils généraux, tout le monde les connaît, tout le monde sait que ça a freiné un certain modèle de développement, etc., etc. Tout ça est derrière nous.

Ce que je pense aujourd'hui, et je rejoins Jean-Christophe ANGELINI, il est ici, mais il est aussi maire de Porto-Vecchio. Moi, je suis conseiller communautaire et des tas d'autres ici exactement.

Je pense que chacun d'entre nous ici a la légitimité pour se pencher sur les problèmes de la région dont il est issu, de son village, de sa vallée, comme vous l'avez si bien dit. Je dis qu'il y a aucune antinomie. Je l'ai d'ailleurs fait en me penchant sur un problème de ma microrégion en termes routiers. J'ai eu satisfaction. Ce n'est pas quelque chose qui vient en débat ici, mais je veux dire que nous avons totalement toute la légitimité, tous tant qu'on est, pour se pencher sur les problèmes ponctuels, y compris d'un quartier de notre village.

Voilà ce que je tenais à vous dire, Mme la Présidente. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous suis, mais néanmoins, lorsque nous débattons de la politique publique et que nous décidons en termes de politique publique, c'est à la fois des dispositifs généraux et ensuite, dans le cadre du dispositif général, l'aide... On va débattre tout à l'heure concernant, par exemple, des dispositifs routiers, évidemment, ils concernent le rond-point de tel endroit, la voie de dégagement de tel autre, etc., etc. Mais le dispositif global qui est pensé de manière générique, efficace et équitable, il reste à l'échelle de l'ensemble du territoire, le cadre est général.

Bien. Qui d'autre souhaite intervenir ? Sinon je repasse la parole à l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidement.

Moi, je pense que ce qui ressort de ce débat, c'est que par définition, la réflexion ne peut jamais être figée concernant le mode de représentation dans la mesure où, on le sait, le choix d'un mode de scrutin, le choix des règles de représentation électorale influent fortement sur la structuration de la représentation politique. Et donc, l'objectif d'avoir une représentation politique qui soit véritablement le reflet de la vie démocratique d'un peuple, c'est un objectif vers lequel on tend en permanence, mais qui est par définition difficile à atteindre.

Moi, à ce stade des débats, je crois que, premièrement, il est démontré que la proposition du Sénateur PANUNZI a beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages ; c'est en tout cas l'opinion majoritaire à travers les interventions successives.

Moi, je vois et je le redis, deux inconvénients majeurs :

Premièrement, c'est une atteinte à l'esprit de notre institution. Nous sommes les élus de la Corse tout entière et lorsqu'on est l'élu d'une circonscription, on représente la circonscription au sein de l'institution, c'est à mon sens la logique de cette proposition, même si j'ai bien entendu que vous ne la partagiez pas et que vous considériez qu'on était élu à l'échelle de la circonscription, mais que l'on avait ensuite vocation à représenter la Corse tout entière. Mais je dis que la proposition du Sénateur PANUNZI conduit en fait à sectoriser la représentation dans une institution qui doit au contraire exprimer de façon globale la vision des Corses à l'échelle de la Corse tout entière.

Deuxième inconvénient majeur, ce sont les effets induits par le type de représentation et notamment, un effet mécanique de polarisation de la vie publique qui conduirait effectivement à un appauvrissement de la représentation démocratique, ce qui n'est pas souhaitable, à fortiori lorsque l'on se situe dans la trajectoire politique de la Corse, qui a été historiquement marquée tantôt par u Partitonu et u Partitellu à Corte, ou par des logiques bipolaires à l'échelle de la Corse. Ça, c'est le premier point.

Deuxièmement, comment fait-on pour mieux assurer le lien avec les territoires ? Alors moi, je n'ai pas dit que je m'en remettais uniquement à la sagesse de celles et ceux qui décident de constituer des listes. Je remarque que c'est aussi un des moyens, parce que, comme ça a été dit, cette assemblée représente des femmes et des hommes qui viennent de tous les territoires de l'île et qui viennent de la quasi-totalité des régions. Mais ce n'est pas le seul moyen, bien évidemment.

Moi, je crois à la Chambre des territoires, contrairement à Jean-Christophe ANGELINI, peut-être pas dans sa forme actuelle, en tout cas je crois qu'elle a vocation à être améliorée cette forme, mais je pense que si on va plus loin, justement sur la représentation institutionnelle, au sein de la Chambre des territoires, des territoires et des intercommunalités notamment, même si les intercommunalités elles-mêmes posent un certain nombre de problèmes dans leur découpage actuel. Mais je crois que si on a une Chambre des territoires mieux équilibrée dans sa représentation, et il y a un premier pas qui est fait à travers le nouveau texte qui en organise celle-ci, et peut-être, et c'est en tout cas mon souhait, en tout cas une proposition que je ferai dans le cas des débats, élargie dans ses prérogatives, on peut penser, et je me tourne vers Pierre GHIONGA, à une forme de bicamérisme à travers la Chambre des territoires, c'est-à-dire des avis obligatoires dans un certain nombre de domaines, et in fine, l'Assemblée de Corse, par exemple, qui décide, après un processus de navette sur des dossiers qui permettent ainsi d'avoir la possibilité de modifier, à travers le regard propre des territoires, la décision qui est prise in fine par l'Assemblée délibérante.

Donc je crois que si on fait ça, si on organise la territorialisation des politiques publiques, si on renforce la contractualisation, on assurera la représentation des territoires. Puis après, moi je crois que, effectivement, il n'y a pas les modes de représentations et les modes de désignation des élus ne sont pas gravés dans le marbre.

Par définition, on sait qu'il y a des grandes familles de scrutin, que le scrutin majoritaire tend à faire aller vers une représentation bipartisane, que des circonscriptions accélèrent ce mouvement.

On sait que la représentation proportionnelle conduit effectivement à permettre de garantir la représentation la plus large de tous les courants d'opinion, mais que, et on le voit par exemple en Israël, une proportionnelle absolue conduit à des problèmes importants de stabilité et de gouvernance et ne favorise pas des coalitions, y compris autour des coalitions d'idées. Parce que, à un moment donné, on construit des coalitions uniquement guidées par la volonté d'accéder au pouvoir. Donc, c'est un équilibre difficile à trouver. Je pense qu'il y a un certain nombre de pistes qui restent ouvertes.

Moi, je demande à l'Assemblée de Corse de donner un avis négatif et puis, sur les autres points, je crois que le chantier est ouvert et qu'il mérite d'être sans cesse réinterrogé pour essayer d'obtenir le meilleur équilibre possible entre des impératifs qui sont quelquefois contradictoires.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Bien. Donc, il y a bien un vote sur ce rapport, ce n'est pas une prise d'acte, c'est un vote, j'avais une hésitation, veuillez m'excuser.

Donc, je soumets au vote le rapport.

Qui est contre ? Ma question était claire. Ma question est très claire.

(Brouhaha.)

La vôtre est claire, les autres ne sont pas claires...

(Brouhaha.)

Je repose la question : qui est contre le rapport du Président de l'exécutif sur la proposition de loi du Sénateur PANUNZI ?

Contre : « Un soffiu novu » est contre, sauf Pierre GHIONGA, pour l'instant. On va voir maintenant, suspens…

Donc, qui ne participe pas au vote?

Qui s'abstient ? Pierre GHIONGA s'abstient.

Qui est pour le rapport du Président de l'exécutif?

Donc, « Avanzemu », « Core in Fronte » et « Fà Populu inseme » sont pour.

Donc le RAPPORT du Président SIMEONI est ADOPTE.

Débat très intéressant et nous reviendrons bien sûr sur l'évolution de nos institutions.

Donc maintenant, je vais me tourner vers l'exécutif.

Logiquement, nous avons le rapport relatif à la stratégie de cybersécurité, que nous avons évoqué hier au détour de l'examen du tableau des effectifs.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Raportu nº 002 : Definizione di a stategia sicurezza digitale di a Corsica è Adesione au Campus Cyber Naziunale

 $Rapport\ n^{\circ}\ 002$: Définition de la stratégie cybersécurité de la Corse et adhésion au Campus Cyber National

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, un rapport consacré à la cybersécurité.

D'une part, la définition de la stratégie cybersécurité de la Corse, un rappel de celle-ci et, d'autre part, une proposition d'adhésion en qualité de membre associé à l'association Campus Cyber National.

Rappeler rapidement, je l'avais déjà dit la dernière fois, un contexte que vous connaissez. De façon générale, en 2022, le volume de cyberattaques contre les organisations et institutions de toutes tailles a été sans précédent. Il y a une prolifération de groupes cybercriminels, une amélioration des techniques, notamment avec un phénomène de rançon, et le contexte économique et géopolitique mondial, et notamment le retour de la guerre en Europe engendre une multiplication des sources de menaces et d'attaques, avec des rançongiciels qui représentent aujourd'hui la menace la plus sérieuse, qui augmentent en fréquence, en sophistication et souvent impactent lourdement l'activité, voire la survie de l'entité qui est victime de l'attaque.

À titre d'exemple, rappeler que, à l'échelle de la France, ce sont 19 collectivités qui ont indiqué publiquement avoir été touchées par une cyberattaque en 2022, dont 3 régions : le Centre Val de Loire, la Guadeloupe et la dernière en date, la Normandie, avec des conséquences particulièrement préjudiciables et selon notre direction du numérique, Éric FERRARI et son équipe qui sont mobilisés sur cette question, 2023 risque d'être encore plus difficile et chahuté que 2022.

Dans ce phénomène à la fois mondial et qui touche la France, la Corse n'est pas à l'abri du phénomène. Vous le savez, en mars 2022, l'année dernière, c'est l'hôpital de Castelluccio qui a été victime d'une attaque qui a durablement paralysé son fonctionnement. Et puis, en novembre dernier, et ça nous touche directement, ça a été au tour de l'Office de l'équipement hydraulique de la Corse d'être la victime d'un virus.

Alors, mobilisation des services, on a mis un terme à cette attaque. On a, je le rappelle, refusé de payer la rançon. Un mot pour dire que ça peut paraître un peu contradictoire, mais le conseil donné par les services policiers ou de gendarmerie en charge de lutter contre ce type d'infraction est de ne pas payer, mais qu'ils proposent un accompagnement pour le cas où la collectivité décide de payer...

Bon, nous il se trouve que les hasards du calendrier ont fait que nous étions en pleine préparation, notamment de la session sur les dérives mafieuses et parmi toutes les raisons qui nous ont conduits à choisir de ne pas payer, il y avait bien sûr celle de dire, on ne peut pas prétendre ne pas céder aux menaces ou au chantage et payer une rançon pour récupérer des données informatiques qui ont été volées. Donc on a refusé de payer, mais la conséquence, c'est que le système informatique de l'Office hydraulique a été très largement détruit et que bien sûr, les personnels au premier rang et les tiers partenaires de l'Office hydraulique se sont émus de cette situation; une situation qui actuellement est en voie d'être rétablie, mais à travers un investissement extrêmement fort des personnels de l'Office hydraulique que je tiens ici bien sûr à saluer et à assurer une fois encore, je l'avais dit dans le cadre d'une réunion qui avait été organisée, du soutien non seulement moral mais également logistique et, si nécessaire, financier de la Collectivité de Corse pour parer les conséquences négatives de cette attaque.

Je précise qu'un audit est en cours sur l'ensemble des agences et offices, afin que ceux-ci apportent une réponse globale et coordonnée aux risques cyber qui pourraient les viser.

Alors, face à cette situation, dire aussi que notre collectivité a été non seulement réactive, mais également dans l'anticipation : en 2020, nous avons répondu à l'appel à projets cybersécurité du plan France Relance, et nous avons bénéficié à ce titre d'une subvention de 1 M€ qui va être déployée dans le cadre de l'exercice budgétaire 2023. Premier point.

Deuxième point. Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique, Smart Isula, adopté par votre Assemblée en juin dernier, a placé au cœur de ses problématiques l'enjeu de la cybersécurité en matière notamment d'intégrité des données et de souveraineté numérique. C'est dans le fil de cette stratégie, telle que notamment proposée dans le schéma Smart Isula, que s'inscrit le rapport d'aujourd'hui qui propose 2 initiatives :

Premièrement, l'élaboration d'une stratégie cybersécurité globale à l'échelle de la Corse, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Les acteurs concernés sont bien sûr les victimes potentielles, les institutions, les collectivités et les entreprises, mais également les particuliers.

Associer également les prestataires de services cyber, les correspondants cyber présents dans chacune des institutions, les organismes de formation, mais également certains services régaliens de l'État en charge de la prévention et de la lutte contre les fraudes cyber.

Alors, pour cette démarche, nous demandons une autorisation de crédit de 50 000 € consacré à la mobilisation des acteurs et à l'animation des débats qui permettra de formaliser cette stratégie co-construite.

2ème initiative, il est proposé à la Collectivité de Corse, si l'Assemblée de Corse le décide, de rejoindre le Campus Cyber en qualité de membre non associé.

Alors le Campus Cyber active 4 leviers, c'est précisé dans le rapport de présentation. C'est un lieu ouvert dédié à la programmation d'événements innovants, propice aux échanges, au partage d'informations et à la découverte des évolutions de la société numérique de confiance.

Deuxièmement, un rassemblement d'experts de l'analyse cyber, avec un observatoire de la Cyber menace et une base commune de données composée des indices de compromission assemblés par les différents partenaires publics et privés.

Troisièmement, un support à la formation initiale et continue des différents publics appelés à intervenir dans le cadre de la lutte contre ce type de fraudes.

Et enfin, l'innovation, par le développement de synergies entre les acteurs publics et privés.

Alors les collectivités locales peuvent devenir membres non associées. Cela a pour contrepartie une cotisation unique de 10 000 €. Ma crainte, je me retourne vers le directeur de l'aménagement numérique, lorsque nous nous sommes vu proposer par les services compétents cette adhésion, c'était que, quelque part, la Collectivité de Corse aliène tout ou partie de sa souveraineté numérique qui existe et que nous cherchons à renforcer.

Donc cette crainte a été levée. Nous aurons accès à toutes les informations échangées dans le cadre du Campus Cyber, mais celles et ceux qui participent au Campus Cyber, qui s'agisse d'organismes privés ou d'organismes

étatiques, n'auront pas accès aux données de la Collectivité de Corse, en tout cas n'auront accès à rien que nous ne consentions à échanger et à partager.

Donc cette crainte et cette réserve ayant été levées, je ne vois pour ma part que des avantages à ce que nous adhérions à cet espace, dans la mesure où nous pourrons profiter de retours d'expérience qui viendront consolider et renforcer notre démarche de souveraineté numérique et de protection de nos données.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

C'est un rapport donc qui avait été déjà examiné. Il y a un rapport conjoint, peut-être qu'on ne va pas lire dans le détail. Il y a un premier rapport conjoint qui avait été réalisé pour la session du mois de décembre et ensuite, comme il y a eu quelques modifications à l'initiative de l'exécutif, il a été réexaminé, je le précise.

Donc, il y a un rapport de la commission du développement économique, le 2^{ème}, il faudrait nous donner l'avis.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Je vous donne les deux avis.

Le premier avis donc de CDENATE et de la commission des finances du 14 décembre dernier : favorable, avec une non-participation du groupe « Un Soffiu novu », de Madame GIACOMETTI-PIREDDA et absence du groupe « Core in fronte ».

Je vous donne l'avis pour la dernière CDENATE : favorable, avec une non-participation du groupe « Un soffiu novu », absence du groupe « Core in Fronte » et de Madame GIACOMETTI-PIREDDA.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Pour la commission des finances? Avis favorable. Merci.

Donc, qui souhaite s'exprimer sur notre stratégie en matière de cybersécurité ? ROMAIN COLONNA pour « Fà populu inseme ».

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

On est là face à un sujet majeur dont on commence peut-être à prendre réellement conscience, et j'ai envie de dire malheureusement ou heureusement, je ne sais pas, c'est grâce peut-être en particulier à l'attaque qu'a subi l'Office hydraulique. De tout malheur, il faut essayer d'en dégager quelque chose de positif. Des conséquences qui ont été pour l'Office, ou qui auraient pu être, terribles.

Donc au nom du groupe, nous nous associons bien évidemment au Président et à tous les personnels qui, pour les avoir rencontrés, ont subi des dommages importants, mais qui vont au-delà de la simple matérialité des choses, même des dommages pour une collectivité qui peuvent être d'ordre psychologique quand on est siphonné comme ça au niveau des données.

Donc vous avez, Cher Président, tout notre soutien.

Mais cette attaque nous rappelle aussi avec force trois points concernant les cyberattaques.

Premièrement, tous les systèmes sont vulnérables! Tous les systèmes sont vulnérables, il n'y en a pas qui ne le sont pas.

Deuxièmement, autre point qui est extrêmement important, une fois qu'on a dit que tous les systèmes étaient vulnérables, c'est que les attaques sont permanentes. Les attaques sont permanentes et ça aussi, c'est quelque chose dont il faut se prémunir.

Et troisième point, les conséquences peuvent être terribles. Les conséquences peuvent être terribles et on a tendance à dire que si certaines attaques que subissent des collectivités publiques étaient ou sont réalisées à l'égard d'entreprises, les entreprises ferment tout simplement, mettent la clé sous la porte.

Donc c'est-à-dire que quand on attaque des collectivités, quand on attaque des entreprises, on peut mettre à mal toute une économie et donc bien évidemment, Monsieur le Président de l'exécutif, nous vous rejoignons dans votre stratégie de mettre en synergie les acteurs et d'adhérer à des réseaux qui nous permettent de mieux sécuriser nos données. Mais je voudrais aussi inscrire ce rapport sur le numérique et cyberattaque dans le contexte, qui est un peu le fil rouge de cette session et de nos débats de cette dernière semaine et pour les

mois à venir, de l'autonomie en vous disant que nous pensons sincèrement que l'autonomie de la Corse doit également se décliner d'un point de vue numérique, qu'il n'est pas normal qu'un certain nombre de données de notre collectivité soit hébergée ailleurs qu'en Corse et que l'autonomie numérique, elle se décline autour de 3 points et la donnée aujourd'hui, c'est un petit peu le pétrole de demain : c'est le stockage de la donnée, le traitement de nos données et la sécurisation de nos données.

L'autonomie, la souveraineté, le cloud souverain de la Corse, elle doit s'articuler autour de ces 3 points : stockage, traitement et sécurisation des données.

Dans ce cadre-là, je voulais vous dire, Monsieur le Président, que, en ma qualité de président de la SITEC, qu'il y a une SEM, qui a un statut à la fois public et à la fois avec des intérêts privés, mais que vous avez et vous êtes détenteur majoritaire, la Collectivité est majoritaire au capital de cette SEM qui est spécialisée dans la cybersécurité. Donc, je voulais vous dire publiquement dès à présent, au-delà de l'attaque de l'Office et dans le cadre de cette stratégie, que nous serons pleinement disponibles, à votre disposition pour réfléchir et participer à cette mise en synergie des acteurs privés et publics, et pour voir émerger un cloud souverain de la Corse, il en va de l'intérêt du peuple corse.

Et j'ai envie de dire que, sur cette question, comme je l'espère sur beaucoup d'autres, ça ne devrait pas poser trop de problèmes puisque ce sont des politiques, les cloud souverains de proximité, qui sont portées au plus haut niveau du gouvernement. Donc, je pense que sur cette question au moins, on devrait pouvoir s'entendre. Mais encore une fois, la SITEC sera à vos côtés et à votre service.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Marie-Thé MARIOTTI, pour « Un soffiu novu ».

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président,

Effectivement, vous l'avez rappelé, ce rapport était prévu à la session de décembre, au moment où l'Office hydraulique venait de connaître une cyberattaque de grande envergure, vous l'avez dit, qui a endommagé les

systèmes, qui a fait perdre des données toujours en cours de restauration, qui a désorganisé les services et qui a mis les organisations sous tension, il ne faut pas l'oublier.

C'est justement pour éviter que ça ne se reproduise qu'il faut non plus des bonnes intentions, mais des actions concrètes, des réponses fortes et des réponses immédiates.

Alors, il est question de doter la Corse d'une stratégie cybersécurité. Je ne vais pas rentrer dans le détail, c'est très technique, de développer des synergies public/privé, vous ne l'avez pas assez mentionné, et d'adhérer au réseau Campus Cyber National.

Vous l'avez rappelé, l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information, dans le but de renforcer son appui aux collectivités, a mis en œuvre les SIRT, dont celui de la Corse, vous l'avez dit, je crois que la Corse a été une des premières régions à candidater, qui ont été installés en 2022 avec la dotation de 1 M€.

L'objectif de ces SIRT, je cite, c'est de participer au programme d'incubation mis en place par l'Agence de sécurité, de permettre aux régions de proposer, y compris aux entreprises privées, un service de réponse complémentaire à celui proposé par les prestataires locaux pour toutes les entités du territoire susceptibles d'être touchées par la menace cyber.

Alors, le rapport en tant que tel ne pose pas de problème. Le budget initial était de 84 000 €. Il a été ramené à 50 000 €, subventionnable à 80 % avec la cotisation, Monsieur le Président de l'exécutif l'a rappelé, de 10 000 € sur 9 ans pour échanger et élaborer une stratégie qui sera in fine un guide, un mode d'emploi assorti de préconisations, Dont acte.

Mais au-delà de ce rapport, il y a des questions de fond et des inquiétudes que nous pouvons nous poser légitimement et à court terme.

En commission, en décembre dernier, nous avons demandé aux services si la Collectivité de Corse, ses agences, ses offices et plus globalement ses satellites, dont par exemple les lycées, étaient correctement protégés et si notre collectivité, en tant que maison-mère, jouait pleinement son rôle d'expert et d'assistance. Les services ont eu l'honnêteté de répondre qu'il n'y avait, à ce stade, je cite, aucune passerelle, mais qu'il fallait les bâtir.

Monsieur le Président, vous venez de confirmer qu'un audit général était en cours, dont nous attendons impatiemment les conclusions.

Donc c'est louable. Ce rapport, bien évidemment, est louable, mais il demeure légitime de se poser les questions de fond.

Alors, contrairement à mon collègue Romain COLONNA qui remet l'autonomie à toutes les sauces, nous, nous avons des questions de fond que nous avons posées en commission, ma Chère Présidente Nadine NIVAGGIONI, mais qui pour nous demeurent fondamentales.

Entre-temps, avant que la stratégie ne se mette en place, que tout soit opérationnel, de quand date le dernier schéma directeur informatique de notre collectivité qui intègre la sécurité ? Quelle politique de sauvegarde des données sensibles est actuellement en place ? Quels moyens humains et financiers ? Parce que c'est important, c'est énorme, quand vous savez qu'il y a des villes importantes, j'en cite une qui s'appelle Issy les Moulineaux, qui a quand même un budget de sauvegarde des données de près de 500 000 €, ce n'est pas neutre. Quels moyens humains et financiers sont mobilisés pour ne pas revivre à l'ODARC, à l'ATC, à la CDC, à l'AUE ou ailleurs, ce que l'Office hydraulique vient de vivre avec toutes les conséquences que nous connaissons ?

Ça pose la question cruciale des synergies entre la Collectivité de Corse et ses satellites.

Enfin, est-ce que c'est le rôle de notre collectivité de jouer les prestataires de services auprès (je ne parle pas de la SITEC) des acteurs privés de Corse ? Est-ce que notre priorité aujourd'hui ne devrait pas être de nous recentrer sur nos propres problématiques internes de sauvegarde de nos données ?

En clair, nous allons bien évidemment voter ce rapport, mais nous demeurons toujours extrêmement inquiets sur la situation actuelle et les risques à court terme.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère.

Qui d'autre souhaite intervenir ? Non.

La question des évolutions technologiques, numériques et de la cybersécurité aussi est un des sujets que nous aurons à évoquer dans le cadre de la réflexion de prospective à 2050, et y compris celle de la souveraineté numérique. Et à cette occasion, nous ferons venir des spécialistes, parce que

nous ne sommes pas spécialistes, loin s'en faut, en tout cas pour ce qui me concerne, de ces questions-là. On a pris la mesure de l'importance du sujet, mais il est absolument nécessaire d'entendre des personnes qualifiées dans ce domaine. Donc nous aurons à en reparler et évidemment, nous auditionnerons les acteurs locaux, évidemment la SITEC, mais d'autres, universitaires et extérieurs aussi.

Bien, merci. Donc, je repasse la parole au Président de l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Par définition, quand il y a une menace, elle est inquiétante et on ne peut pas faire abstraction des craintes que l'on peut avoir, et on voit bien que le risque 0 d'incident n'existe pas. C'est la raison pour laquelle, et je le redis, depuis plusieurs années, la direction de l'aménagement du numérique au sein de la Collectivité de Corse est particulièrement mobilisée sur ces enjeux.

Alors, nous ne nous mettons pas à disposition, nous ne faisons pas de la prestation de services pour des partenaires privés. Nous travaillons en synergie pour essayer de faire que la Corse soit un territoire le moins vulnérable possible par rapport à ces risques qui souvent se réalisent, première chose.

Deuxièmement, sur le centre de réponse à incident, il sera opérationnel, me dit-on, d'ici mi-2023, c'est-à-dire dans les 6 mois.

Troisièmement, oui, il y a un schéma directeur qui a été adopté, il y a un comité stratégique avec une présentation systématique et récurrente, une analyse partagée dans le cadre de ce schéma directeur, notamment sous l'égide du DGS et des différents DGA.

Quatrièmement, l'audit commandé pour l'harmonisation démarre cette semaine sur une période de 2 mois et doit nous permettre d'harmoniser les pratiques. Alors là comme ailleurs, on ne sort pas d'une situation où tout le monde a travaillé de son côté, avec des systèmes qui sont souvent des systèmes différents, avec des fonctionnements internes qui sont différents, on ne passe pas d'une pratique cloisonnée à une mutualisation, à une harmonisation sur un simple coup de baguette magique. C'est un process qui est engagé et je fais confiance à l'ensemble des acteurs de la Collectivité, des agences et offices pour le faire au mieux et le plus vite possible.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Merci, Monsieur le Président.

Nous allons donc passer au vote.

Alors, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous allons maintenant aborder un ensemble de rapports qui concernent les infrastructures routières essentiellement, me semble-t-il.

Il y a 4 rapports de l'exécutif concernant des aménagements routiers.

Donc nous repartons dans les territoires.

<u>INFRASTRUTTURE E TRASPORTI /</u> INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

M. le Président Gilles SIMEONI

Ce sont des rapports qui quelquefois peuvent passer en CPD, mais il m'a semblé et il nous a semblé intéressant de proposer à l'Assemblée d'en débattre en séance publique de par à la fois l'importance de ces dossiers, d'un point de vue du volume financier, mais aussi d'un point de vue des choix stratégiques qui les sous-tendent et qui sont notamment, je vous le rappelle, j'anticipe un peu les interventions je pense, puisqu'elles ont été faites également en séance en demandant « oui, mais dans quel cadre stratégique ces opérations s'inscrivent-elles », quand bien même ne seraient-elles pas contestées en leur principe.

Donc, je rappelle que, en 2017, il a été voté une PPI par l'Assemblée de Corse et que nous sommes régis toujours par la mise en œuvre opérationnelle de cette PPI, qui a vocation à être aujourd'hui réactualisée à l'aune du nouveau contexte budgétaire, et à l'aune aussi d'un diagnostic qui s'est affiné et d'une situation qui a pu évoluer.

Mais je rappelle que la PPI, à l'époque, elle concentrait, concernant les routes territoriales, les objectifs autour de 3 grands objectifs,

Premièrement, désengorger les entrées de ville.

Deuxièmement, sécuriser prioritairement les tronçons les plus accidentogènes.

Et troisièmement, organiser les traversées de villages selon un principe d'équité. C'est notamment la fameuse délibération de 2019 qui a fixé un cadre précis, critérisé, de clé de répartition entre les financements mis à la charge de la Collectivité de Corse et des financements qui restent à la charge des communes. Ceci pour éviter ce qu'on avait pu connaître quelquefois, on le dira de cette façon-là, c'est-à-dire des iniquités de financement pour le même type d'opération.

Donc, à côté de cela, il y avait un premier diagnostic par anticipation sur les routes départementales, mais qui mérite bien évidemment d'aller plus loin aujourd'hui, et c'est la demande légitime qui est faite, dans la mesure où le réseau départemental est un réseau d'un point de vue du volume important, d'un point de vue politique important aussi, mais c'est aussi le réseau, et notamment dans le Cismonte, qui a le plus souffert historiquement, souvent défaillant, endommagé à plusieurs reprises, notamment par des intenses intempéries en 2015, 2016 et 2017, avec un contexte géologique aussi qui fait que les travaux, notamment du fait de la présence d'amiante ou du fait de la nature de la roche, sont beaucoup plus complexes et donc beaucoup plus coûteux.

Et c'est ainsi, par exemple, que sur la maintenance et sur l'entretien du réseau en 2022, sur 625 commandes dans le dans le réseau Cismonte, pour un volume global de 30,5 M€ et 516 commandes pour un volume de 18,1 M€ pour le Pumonte, soit une balance de 65/63/37, qui là-aussi ne découle pas d'une volonté de privilégier le changement et même par rapport au Pumonte, mais simplement qu'il y a un retard infrastructurel sur les routes départementales qui est beaucoup plus important dans le Nord que dans le Sud.

En sens inverse, on retrouve un déséquilibre qui est un déséquilibre quasiment de même nature dans le domaine de l'investissement, où il y a beaucoup plus d'investissements dans le Sud, environ 63 % ou 64 %, et 36 % dans le Nord, sur les 2 ou 3 exercices qui viennent de s'écouler. Alors je dirais que le fait qu'on trouve un déséquilibre tantôt en faveur du Nord, tantôt en faveur du Sud démontre bien qu'il n'y a pas un choix politique, et ça fait un peu écho à notre discussion de tout à l'heure, il n'y a pas un choix politique de privilégier telle région par rapport à telle autre, ou telle partie du territoire insulaire par rapport à tel autre puisque tantôt c'est le Sud qui bénéficie de plus d'investissements, tantôt c'est le Nord qui bénéficie de plus d'entretien et de maintenance.

Alors, quand ce déséquilibre est justifié par des éléments objectifs, je pense que ça s'explique et c'est légitime. Par contre je le dis aussi publiquement pour lancer le débat qu'on aura sur la PPI réactualisé, même si nous en avons une qui organise nos choix aujourd'hui, le déséquilibre entre le Sud et le Nord en termes d'investissement ne peut pas être aussi accusé; en tout cas, il n'a pas vocation à rester aussi accusé.

Quelquefois, ça peut être la réparation d'un retard historique. J'y reviens encore une fois, sur le PEI, de 2002 à 2015, il n'y avait pas eu 1 € d'investissement sur Ajaccio et le Grand Ajaccio. Tous les investissements ont été faits ailleurs et notamment autour de Bastia, et donc sur la 4ème tranche du PEI où nous avions encore la main, il restait environ 100 M€ à programmer sur les infrastructures routières. Le choix que j'ai assumé, sous le contrôle de l'Assemblée de Corse, ça a été d'affecter 80 M€, sur les 100 M€ restants sur la 4ème tranche du PEI, aux infrastructures routières d'Ajaccio et du Grand Ajaccio.

Là, il y a un déséquilibre important en termes d'investissement, mais lorsqu'on regarde sur la période du PEI, c'est un rééquilibrage.

Par contre aujourd'hui, et je le dis ici, mais c'est une discussion que l'on a eue avec le DGS et avec le DGA, il n'y a rien qui justifie qu'on reste dans un ratio de 65/35 sur l'investissement entre le Nord et le Sud. Il y a des éléments qui l'expliquent, mais il n'y a pas de raison objective qui le justifie.

Les éléments qui l'expliquent, quels sont-ils? Ils sont que, par exemple, on est parti une territorialisation des directions entre le Nord et le Sud au moment de la fusion, pour des raisons d'organisation, et que peut-être les services sont-ils plus opérationnels, plus réactifs, mieux corrélés avec les attentes du terrain dans le Sud que dans le Nord. Et ça veut dire que quand il y a des acteurs proactifs, notamment des communes ou des intercommunalités, qu'il y a une bonne interaction entre ces acteurs et les services, qu'il y a aussi quelquefois des ressources humaines plus denses.

Je rappelle l'exemple de l'informatique, des services informatiques au moment de la fusion où y avait 17 cadres A dans le Sud et de mémoire 1 seul cadre A dans le Nord, donc il y a un sous-effectif aujourd'hui, voilà un exemple dans la discussion d'hier, identifié en termes de cadres A dans le Nord. Et donc forcément, si on a une départementalisation ou qu'on reste sur une organisation pour monter de Cismonte, avec des services très étoffés en cadres A dans le Sud et moins étoffé en cadres A dans le Nord, on sort plus facilement les projets.

Donc, bien évidemment, il faut réfléchir et indépendamment même d'une réorganisation envisageable qui consisterait, après 4 ans de fusion, à dire « on territorialise les services d'investissement/fonctionnement dans les routes ». ce qui peut aussi avoir des inconvénients parce qu'on a besoin aussi d'une logique de proximité. Mais en tout cas, ce qui est certain, c'est que dès lors qu'il y a ce déficit important, notamment en ressources humaines, que nos recrutements sont forcément limités et que je sais que je ne peux pas, mettons qu'il y ait 15 postes à pourvoir en catégorie A dans les routes au Nord, ayant 100 postes par an à pourvoir, je ne peux pas en mettre 15 d'un coup sur les routes en Haute-Corse. Mais ça veut dire que si, par exemple, sous réserve de trouver les profils qui conviennent, si j'en mets 3/3/3, ça veut dire qu'il va falloir attendre n+3 ou n+4 pour être à parité avec le dynamisme du Sud. Donc il faut penser autre chose et il faut bien sûr que celles et ceux qui continuent d'être affectés, par exemple, à la direction investissement dans le Sud, pensent à l'échelle de la Corse, se déplacent et aillent animer des projets de concrétisation d'investissement dans le Nord.

Donc, voilà un peu les problématiques que nous sommes en train de gérer et c'est dans le cadre de ces problématiques d'ensemble qui ont vocation notamment à être expliquées et déclinées dans le cadre de la PPI réactualisée que nous avons vocation à présenter à votre Assemblée pour qu'elle en débatte et qu'elle statue dessus, que s'inscrivent les opérations que nous programmons lors des exercices budgétaires successifs, en cohérence et en application de la PPI actuelle, c'est-à-dire celle de 2017.

Alors, parmi ces opérations, le premier dossier, le 003, c'est l'aménagement de l'ex-route territoriale 10 dans la traverse de Santa-Lucia-di-Moriani.

Raportu nº 003 : Accunciamentu di l'anziana RT 10 in a traversa di Santa Lucia di Muriani

Rapport n° 003 : Aménagement de l'ex. RT 10 dans la traverse de Santa Lucia di Muriani

Comment remontent les dossiers ? Eh bien, c'est, je vous l'ai dit, par ordre d'importance, de priorité, de maturité technique.

Ici, vous le savez, pour celles et ceux qui connaissent les lieux, c'est la route territoriale extrêmement fréquentée, particulièrement bien sûr en été. 1,8 km au sein de la commune. C'est un dossier qui se propose de sécuriser, aussi bien pour les usagers et notamment automobiles, vélos et piétons, que pour les tiers, la traversée, en application de la fameuse délibération du 25 juillet 2019 qui, en fonction de la population et des ressources de la commune concernée, prévoit une clé de répartition qui peut aller jusqu'à 80 %/20 %, et c'est celle-ci qu'il vous est proposé d'appliquer dans le cadre de cette opération.

Alors, un coût qui a été pointé, c'est le coût du marché aujourd'hui. Il y a des éléments techniques qui le justifient et je fais bien sûr pleinement confiance aux services pour faire cette appréciation, même s'il y a toujours bien sûr un regard, y compris un regard politique et budgétaire.

Donc, c'est le juste prix de l'effort qu'il faut faire pour un endroit qui est un endroit stratégique en termes de fréquentation et en termes de sécurité.

M. Hyacinthe VANNI remplace la Présidente MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Donc il y a un rapport de la commission du développement.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Favorable! Non-participation du groupe « Un soffiu novu », absence du groupe « Core in fronte » et de Madame GIACOMETTI-PIREDDA.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Et un rapport de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Le Président Louis POZZO DI BORGO a rappelé que ces travaux sont attendus par la commune de Santa Lucia di Muriani et par la microrégion et qu'ils seront très utiles en matière de sécurisation de la chaussée dans ce secteur-là.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu » et « Core in Fronte »

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention? Oui, M. BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Bon, déjà une remarque générale sur toutes les routes : vous faites des rapports, on marque ex-RD, donc il serait temps de réfléchir à la nomenclature des routes. Lorsqu'il avait été choisi de mettre « territoriale », il y a une dizaine d'années, moi j'ai été contre, je voulais qu'on mette « Strada ». Mais il faut aujourd'hui revoir le classement des routes et la nomination.

Donc, ou on fait une commission de travail et des propositions, ou les services font remonter, en sachant qu'on doit avoir une toponymie corsisée.

Après le problème qu'on a, c'est « route primaire », « route secondaire », comment on fait ? Parce que Strada sicundaria, ça fait SS, sur la route, peut-être ce n'est pas beau... Je vous livre ma première réflexion.

La deuxième, elle est sur ces aménagements en traversée urbaine avec la participation des communes. Il y a un tableau, il y a des règles, on décline de 0 % pour les communes de moins de 300, je crois, mais il y a des effets de seuil.

Une commune qui aurait 500 habitants, ou 600, elle va être à 5 % et ensuite on passe tout de suite à 10 %, c'est-à-dire qu'en gros, c'est une peine qui, avec pour 1 habitant (recensement DGE), on prend le double de participation.

Donc, moi je pense qu'on doit avoir une réflexion sur la participation des communes parce que les traversées, elles sont globalement à la charge de la CDC et il y a le traitement des accotements, des abords et des embellissements. Et en fonction du choix des communes, il y a des ardoises qui sont plus ou moins élevées.

Sur des petites communes, je pense par exemple à Livia à qui on va demander 400 000 € de quote-part, c'est beaucoup, je l'ai dit en commission. Demain, en continuant sur cette route départementale, il y aura Tallano qui est programmée, je pense en fin 2023-2024, c'est la continuité qui aura aussi un impact financier lourd. Donc, on doit regarder à ce que ces communes puissent avoir un financement sur ces aménagements qui leur sont imposés par le calendrier de la Collectivité territoriale, parce que ça leur fait des charges financières très lourdes.

Ensuite, qu'il y ait au moins, si on n'entre pas dans la voie du cofinancement direct, une co-maîtrise d'ouvrage pour qu'ils puissent récupérer le FCTVA, sinon, tel que le dossier est monté, le FCTVA rentre à la Collectivité de Corse. Donc, là-dessus, il faut qu'il y ait un croisement intelligent des montages d'opérations, tout en laissant à la Collectivité de Corse le pilotage général, c'est-à-dire la maîtrise d'ouvrage opérationnelle, mais on peut avoir une subdélégation sur des quotes-parts financières, tout simplement pour que la redistribution de ce retour vienne alléger les communes dans leur budget général.

Et ensuite, je crois qu'on doit revoir cette politique parce que là, il y a les 4 dossiers, mais il y a un dossier, par exemple, les pistes cyclables. Moi, je suis tout à fait d'accord, je vais voter, il n'y a aucun problème, mais quelle est la politique globale de la CDC sur les pistes cyclables ? On va en faire qu'à Bastia et Ajaccio ? Et les autres communes ? Les appels à projets ?

Et donc, on doit avoir cette réflexion générale et on doit revoir, je pense, ce financement des communes pour leur quote part qui est élevée, parce qu'une commune qui ne ferait aucun embellissement, elle prendrait, je dirai, le trottoir type avec bordure béton et revêtement béton, elle va quand même être impactée de l'ensemble du projet routier sur ses finances propres.

Donc là, je pense que c'est quelque chose qui aujourd'hui, avec la raréfaction des subventions d'État, doit amener la Collectivité à revoir son barème en faveur d'un allégement des charges pour les communes.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Madame Mariotti.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, Monsieur le Président.

C'est une intervention qu'on a commencé à faire en commission et qui est globale, qui n'est pas forcément sur ces travaux de la traverse de Santa Lucia di Muriani.

Donc là, on va examiner quatre rapports pour un montant à peu près de 12 M€. Ce sont des aménagements sécuritaires, souvent sur des grands axes. Là, il y en a deux qui vont impacter la Costa Verde, puisqu'on a Santa-Lucia et Talasani. Les aménagements sécuritaires sur la RT 10, ils sont indispensables, on le sait, on en a toujours parlé.

Par contre, moi, j'ai voulu insister en commission sur le fait qu'il y a des aménagements sécuritaires, il y a peut-être aussi des aménagements esthétiques qui sont souvent somptuaires. Je m'explique, pas forcément sur ce projet-là, quand on se promène à certains endroits de la RT 10, ùn c'hè mai nimu chì passa marchjendu, je précise et qu'on se retrouve avec des trottoirs en pierres sciées, qui ne sont pas impactés à votre mandature, je me pose la question aujourd'hui de l'utilisation raisonnable des fonds publics et vous allez voir jusqu'où j'en arrive.

Donc, les aménagements sécuritaires, oui, mais il ne faut pas oublier, et là je me tourne vers le Président de l'exécutif qui a anticipé déjà avant mes remarques, il ne faut pas oublier aussi qu'on se retrouve aujourd'hui avec un réseau, alors on l'appellera je ne sais pas comment d'ailleurs, des ex routes départementales de Haute-Corse, vous l'avez dit, peut-être pour des retards ou des investissements peut-être qui ont été ciblés à certains endroits et pas à d'autres par le passé, on se retrouve avec un réseau de RD dans un état extrêmement préoccupant, on en a parlé hier puisqu'en aparté j'ai eu une réunion avec la direction des routes, extrêmement préoccupant.

Et moi, j'insiste sur la notion d'équité dans les investissements que l'on va faire. Vous avez raison, la RT 10, elle est extrêmement fréquentée, elle est très accidentogène, il y a énormément de sorties anarchiques, liées probablement à une urbanisation non maîtrisée. Oui, il faut régler ce problème- là.

En revanche, il faut aujourd'hui, je pense que la direction des routes l'a, ou en tout cas elle doit l'engager très rapidement, un état des lieux sur les routes départementales de Haute-Corse.

Alors mon collègue hier parlait de la RD 229 chez lui, moi je vais parler, je crois que ça va finir en boucle, on en a parlé hier sur la RD 230, que Louis Pozzo Di Borgo connaît puisqu'il la fréquente souvent, qui est à l'abandon. Alors, elle est à l'abandon non seulement sur l'investissement, mais elle est à l'abandon également sur l'entretien.

Alors, mon cher Président, je sais que ce n'est pas le cas chez vous, malheureusement c'est le cas chez moi et chez nous.

Donc elle est à l'abandon, peu ou pas d'interlocuteurs. Alors moi je veux bien qu'on embauche des cadres, c'est fondamental mais il ne faudrait pas qu'il y ait plus de chefs que de personnes sur les routes. Ça aussi, il faut l'analyser.

On nous a parlé d'un problème de matériel aussi. Je pense que vous êtes en train de mener un audit sur l'état du matériel des services routiers, des chaussées dégradées qui sont aujourd'hui des véritables puzzles amplifiés par le fait qu'on a enterré la fibre. Donc, on se retrouve avec véritablement des puzzles, des parapets détruits. Bref!

Alors moi, contrairement à ce que vous pouvez peut-être penser, moi je suis une élue raisonnable, c'est-à-dire que nous, on ne va pas arriver en vous demandant par exemple de refaire des tapis d'enrobé, je sais que les hommes en particulier adorent refaire les tapis d'enrobé, moi non. Moi je dis qu'aujourd'hui, on demande à la direction des routes de faire un audit de certains axes ex-RD, d'identifier les endroits qui posent de vrais problèmes de sécurité et de régler ces problèmes de sécurité et croyez-moi, les chaussées demeurent extrêmement dégradées.

Voilà. Donc moi, je voudrais vraiment attirer l'attention de notre Assemblée sur le fait qu'il faut de l'équité dans les investissements de notre Collectivité sur ces réseaux routiers et en particulier, les ex-routes départementales de Haute-Corse.

Merci bien.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. M. Pozzo di Borgo, vous avez la parole.

M. Louis POZZO di BORGO

Merci, Monsieur le Président.

Alors un débat qui nous ramène tout de même à certains débats d'hier sur notamment les investissements, les frais de fonctionnement, les économies à faire, l'état des chaussées, du réseau routier.

Alors sur le fond, je pense qu'on on partage tous, parce que nous sommes tous du rural aussi et qu'effectivement, on a des difficultés sur certains axes, des axes qui manquent d'entretien. Mais ça sera la seconde partie de mon propos.

Tout d'abord, Paul-Félix n'était pas là hier au moment du débat budgétaire, mais c'est pour ça que je voudrais faire un retour sur la capacité de l'investissement mais aussi des économies de fonctionnement de notre institution. Certes, et je peux partager pour certaines communes, la part à supporter par la commune est souvent difficile à accepter ou inacceptable. Mais si c'est la part de la Collectivité qui augmente, quid ? C'est le serpent qui se mord la queue. Comment allons-nous continuer à financer toujours plus, toujours plus ? Ça, c'est un principe aussi dont on a parlé hier.

Ensuite, pour rebondir sur les propos de Marie-Thé, alors les quatre dossiers que l'on présente, effectivement, on ne peut que les soutenir. Le faste des pierres en granit taillées, je pense que c'est derrière nous, en tout cas je le souhaite.

Mais pour parler de notre région, Marie-Thé, par exemple, le propos risque de faire polémique mais je vais aller au bout quand même. Une région que nous connaissons bien tous les deux, nous y sommes attachés, la Tavagna, environ 2 000 habitants au total, peut-être 500 sur les villages, 5 villages: Taglio-Isolaccio, Pero-Casevecchie, Poggio è Mezzana, Velone-Orneto et Talasani. La partie vraiment rurale, montagnarde, c'est à peu près 500 habitants.

Lorsqu'on arrive de Bastia pour un pour aller sur la Tavagna, soit on prend la route de l'Orezza et on prend notre petit pont à gauche pour monter en Tavagna, première route. Si on fait deux kilomètres de plus, on arrive au point de Folelli, deuxième route, on accepte toujours dans les villages. Si on fait

encore deux kilomètres de plus, on arrive à Figareto, on reprend encore une route pour monter en Tavagna. Et, si on continue, on arrive à Santa-Lucia-di-Muriani et on prend la route et on arrive encore en Tavagna. 500 habitants, 4 routes départementales, chacune environ 12 à 15 kilomètres.

Est-ce qu'aujourd'hui, nous élus locaux, on doit défendre encore cette vision-là : 4 routes pour accéder à 5 villages et 500 habitants ? Est-ce qu'on a les moyens aujourd'hui, c'est une grande question que je pose, est-ce qu'on a les moyens de continuer à entretenir un réseau routier aussi pléthorique, j'ai envie de vous dire ? 4 routes pour accéder à 5 villages. Est-ce que nos administrés, moi le premier, lorsque j'arrive de Bastia, est- ce que je ne peux pas faire 2 kilomètres de plus pour prendre un axe majeur et ceux qui viennent de sud, monter par Santa Lucia, par exemple. Est-ce que ces 4 routes sont nécessaires ? Est-ce qu'on a les moyens, au niveau du service des routes, de continuer à entretenir des routes où à une époque effectivement, il y avait 1 000, 1 500, 2 000 habitants dans rural.

Je ne dis pas qu'il faut abandonner le rural, loin de là. Il faut faire des choix. Je vous vois hocher la tête, quand il n'y a qu'une route, oui, mais quand il y a 4 routes pour arriver à un même village, on ne peut pas la veille, nous parler d'économie et le lendemain nous dire : il faut continuer à investir massivement sur tout le réseau routier, parce que sinon ce qu'on demande la veille, c'est annihilé de lendemain par ces positionnements-là.

Alors moi, j'appelle à votre intelligence collective, que fait-on ? C'est une réalité et je suis le premier défenseur du rural pour y être tous les vendredis soir, Marie-Thé, nous y sommes ensemble, n'est-ce pas ! Je passe par le village et par cet axe communal.

Donc, mon propos n'est pas polémique, c'est de dire simplement : oui, il faut une réflexion d'ensemble. On ne peut pas d'un côté nous dire « il faut que la part communale baisse », de l'autre côté nous dire, « il faut entretenir tous le réseau départemental ». Je pense que la stratégie est à plus long terme. Il faut effectivement un schéma des routes bien précis, savoir ce que l'on veut faire. Voilà mon propos.

Mais en tout cas si on veut aller vers une collectivité nouvelle, un nouveau modèle financier, un nouveau modèle budgétaire, il y aura des choix à faire et c'est là que notre casquette d'élu territorial, il va falloir qu'elle reste à la maison et celle des élus communaux prendre le pas, mais avec beaucoup, je dirais, de finesse et beaucoup de modération parce que sinon il est certain qu'on ne sera pas dans un schéma soutenable pour la Collectivité de Corse.

Voilà.

Pour le reste, l'aménagement de Talasani, évidemment sécuritaire pour les usagers, très accidentogène, les scolaires qui sont pris en compte.

Donc, c'est 4 dossiers que l'on va soutenir. Mais moi j'appelle une réflexion d'ensemble et attention, si on a un propos la veille et une position la veille, la soutenir le lendemain aussi dans le raisonnement, c'est ce que je vous disais, la difficulté des deux casquettes.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Donc dorénavant, Louis Pozzo Di Borgo n'empruntera plus la RD 230 et la route communale d'Isolaccia, mais passera un peu plus loin. C'est noté, ça nous fera un peu moins de trafic. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Vous réglerez vos problèmes de routes en aparté!

Monsieur Ghionga, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Merci, monsieur le Président.

Je me permets de prendre ma casquette d'ancien conseiller général de Corte. Je ne savais pas comment poser les questions, Monsieur le Président. Le rond-point dit de l'Oriente est programmé depuis 2015. Les travaux allaient commencer en septembre 2022, ils n'ont toujours pas commencé. Où en est-on? On m'a dit qu'il y a de l'amiante, enfin bref.

Deuxième problème, il y a interdiction de circuler dans la haute vallée de la Restonica depuis toujours, du 1^{er} novembre au 30 mars. Cette année, l'arrêté permet à certaines personnes de monter et les critères d'autorisation me paraissent un peu bizarres, je ne pense pas que ça soit vous, Monsieur le Président, on vous a fait signer une autorisation, à mon avis, qui me paraît un peu particulière. Je voulais savoir comment sont pris ces arrêtés. Voilà ma question d'ancien conseil général.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Christelle Combette.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, Monsieur le Président.

Alors, certains ont parlé de façon globale, je dirais, des 4 rapports. Moi je vais recentrer un petit peu plus sur Ajaccio, sur le rapport de l'aménagement et la création d'une piste cyclable.

Alors on se réjouit, bien évidemment... Vous ne l'avez pas passé Président ? Ah! Excusez-moi, j'ai cru que vous aviez parlé de façon globale. Donc, je me tais, excusez-moi. À tout à l'heure.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Christelle.

Je passe la parole au Présent du Conseil exécutif, et c'est vrai qu'il y a des régions où les choses vont plutôt bien, quand ça va bien, il faut aussi le dire, les routes sont entretenues.

Pardon, je ne vous avais pas vu, M. Angelini, je vous en prie.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Ùn ci hè male.

On débat de tout ou rapport par rapport ? Rapport par rapport, donc là : Talasani ? Non Moriani... Je vais finir par être d'accord avec Pierre Ghionga...

Si on débat rapport par rapport, pardonnez-moi, j'ai dû sortir quelques minutes, enfin qu'on vote rapport par rapport, OK.

Simplement sur le plan général, j'ai vu que c'était un peu le sens de l'intervention du Président de l'exécutif et d'autres propos qui m'ont été rapportés depuis par mes amis, juste poser deux choses.

Je vous prends des cas simples : la plaine, l'Extrême-sud, etc. Moi, je pense que, outre la PPI dont on a parlé hier à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, et plus généralement la nécessité de rénover une grande partie du réseau, on a un autre sujet qui est celui de l'intermodalité. Vous avez des territoires, et ça tombe bien, le président des chemins de fer, le temps d'un quart d'heure ou plus, et tant mieux, est Président de l'Assemblée de Corse, qui

cumulent des difficultés relatives à leur réseau routier et le manque d'infrastructures lié au ferroviaire.

Donc, on ne peut pas raisonner de la même manière quand on parle de rénover les routes selon qu'on se trouve dans le centre Corse, à Bastia ou sur Aiacciu, et dans des régions comme les nôtres où les réseaux routiers qui ne peuvent pas être allégés par la présence du ferroviaire ou l'organisation d'autres types de transports collectifs, sont saturés, à plus forte raison, et c'est mon cas, lorsqu'ils concernent des régions qui sont très touristiques.

Donc, il y a là un sujet auquel je voulais vous rendre attentifs. On en avait un peu parlé, on va vous le dire publiquement dans les jours et semaines à venir, mais on souhaiterait que cette question de l'intermodalité au sens des infrastructures lourdes, comme au sens des mobilités douces, soit intégrée à la réflexion d'ensemble sur la rénovation du réseau routier. On ne peut pas, même s'il faut le faire et qu'on votera les 4 rapports, il n'y a pas de difficulté, les examiner de manière isolée, sans qu'ils procèdent à une vision d'ensemble d'une part, et d'autre part, les regarder ou les voter, sans qu'on sache plus exactement à quel schéma d'intermodalité ils sont connectés.

Donc sur ce plan-là, on a une demande forte, je vous le redis, elle n'est pas conditionnée à notre vote, notre vote, il est conditionné à la qualité des rapports et au fait qu'ils s'inscrivent dans une vision que l'on partage. Donc làdessus on est au clair, mais on vous demande donc de regarder cette question-là.

Deuxièmement et très vite, l'état des anciennes routes départementales. Donc, Louis a parlé de la Tavagna qu'on connaît bien, il y en a d'autres un peu partout sur lesquelles il faut qu'on se penche. Moi je pense que dans les critères qui nous sont proposés en CRE, il faut qu'on retienne la question du caractère accidentogène ou pas, des traitements qui sont proposés ou plutôt des réponses qui sont apportées à des situations accidentogènes et dangereuses.

Je l'ai dit, Président, au Conseil exécutif, je n'interviens pas pour cela mais puisque j'interviens j'en dis un mot. On a, nous, en entrée de ville à Purtivechju, un sujet ancien qui a débuté sous la présidence de Paul Giacobbi, qui a continué alors que le Conseil exécutif était dans une autre configuration, et qui se poursuit aujourd'hui alors même que je suis donc maire de cette ville. On voudrait vraiment, et je me fais là le relais aussi d'une partie importante de l'opinion, que cette question soit traitée, ça fait une douzaine d'années quand même, une dizaine d'années.

Donc il y a comme ça des sujets, Pierre parlait de l'Oriente, je veux parler de celui-là, où en plus de l'intermodalité et plus généralement du schéma proposé, on a aussi besoin d'une visibilité sur les sujets qui ne mettent pas en jeu le confort de conduite ou l'accès, même s'il est fondamental, à toutes les parties du territoire, mais la sécurité des conducteurs et des usagers. Et je vous y rends attentifs, parce que dans le moment que l'on traverse qui est caractérisé à la fois par la poursuite de la fusion des collectivités et des compétences qui étaient rattachées et le souci que vous manifestez de rénover notre réseau routier, il faut aussi intégrer cette question-là.

Donc les services, je vois Monsieur Laborde et d'autres, en ont parfaitement connaissance. Maintenant, il faut, je parle de moi, mais je pourrais parler d'autres portions du territoire, qu'on en sorte parce qu'encore une fois, il y a des endroits où il en va de l'intérêt et de la santé et de la sécurité publique. Et à l'aune du débat sur la rénovation que vous proposez et que l'on soutient, je ne pouvais pas ne pas aborder aussi cette question globale et cette question, pardonnez-moi, mais elle est fondamentale, un peu plus particulière et en même temps emblématique, et qui, à travers une situation singulière, dit beaucoup de choses de l'état général de notre réseau routier. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, s'il n'y a plus de demandes d'interventions, je passe la parole au Président du Conseil exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, pour ces contributions.

Dans le désordre, par rapport aux prises de parole, répondre à Pierre Ghionga. Je ne connais pas l'arrêté, je ne sais même pas si c'est un arrêté de la Collectivité de Corse, mais on en parlera. Sur quelle prescription a-t-il été pris ? On verra, on en parlera, mais je ne connais pas.

Sur le rond-point de l'Oriente qu'on connaît bien et sur lequel mon attention a été appelée à plusieurs reprises, il y a eu des problèmes techniques que vous connaissez, à la fois liés à l'amiante et l'emprise foncière, avec une difficulté avec un propriétaire, c'est en voie de régularisation. Je crois que l'appel d'offres est en voie de lancement. Là aussi, c'est un dossier prioritaire parce qu'on s'est engagés dessus et je sais qu'il est très attendu, notamment par le maire bien sûr, mais également par l'ensemble des usagers.

Répondre à Jean-Christophe Angelini, bien sûr, vu l'importance de la ville de Purtivechju, l'importance du trafic, etc., tout à fait disponible pour organiser une réunion rapide.

Troisièmement, on ne pourra pas dire que Louis Pozzo di Borgo choisit la facilité en abordant ce type de questions, mais je pense que nous aurons vocation aussi à les aborder ensemble, et ce d'autant mieux que personne ne peut douter, dans le rural et dans l'intérieur, de notre volonté de mettre tous les moyens pour que le rural et l'intérieur se développent. On l'a montré en matière de routes et on l'a montré sur tout le reste.

Mais il n'empêche aussi, puisqu'on parle de priorité, il faut que nous réussissions à définir des priorités. On ne pourra pas tout faire partout, c'est une évidence.

Répondre à Paul-Félix, la délibération, elle est déjà très avantageuse, elle introduit une équité qui a souvent fait défaut et elle souligne aussi que, je dirais, les communes doivent réfléchir sans doute à renforcer leurs propres ressources. On ne peut pas tout financer. Si on nous dit « il faut aller encore plus loin, encore plus loin, encore plus loin », cet argent que nous mettons-là, manquera ailleurs.

Sur le réseau départemental, il y a déjà une classification qui va de 1 à 4, qui avait été établie, mais avec deux remarques. Premièrement, elle n'était pas toujours appliquée, on pouvait très bien être une route classée 4 et passer avant la route classée 1. Je dirais même que ça arrivait souvent, me semble-t-il et sans faire de mauvais esprits. Et puis surtout, c'était un critère de classement uniquement par rapport à la fréquentation de l'axe routier.

Donc nous, on ne peut pas être uniquement sur une logique de fréquentation de l'axe routier, il faut qu'on soit dans une logique pour établir cette classification, intégrer la fréquentation mais aussi rechercher la cohérence de la desserte de villages, d'une vallée, d'une pieve, etc. Et une fois qu'on aura fait ça, effectivement, alors je ne connais pas précisément l'endroit, mais peut-être que s'il y a 4 routes qui permettent de desservir, 4 routes de ex départementales, on verra le nom, pas 4 ex SS, Paul-Félix, avà ùn c'hè più... 4 SS, 4 strade secundarie! Sérieusement, peut-être qu'on ne pourra pas faire les 4 et peut-être qu'à un moment donné, on dit il y a un itinéraire, qui est un itinéraire utile, efficace, rationnel et on concentre les moyens là-dessus.

On va en parler tout à l'heure, donc je répondrai sur la question des vélos.

Sur Santa Lucia di Muriani, je crois qu'on a dit ce qu'on avait à dire, donc on peut passer au vote.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc on peut passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

À ringrazià vi. On peut passer au rapport numéro 4.

Raportu nº 004: Accunciamentu di l'anziana RT 21 è criazioni di una cicluvia da u portu di a Capitanaria à u capu di golfu in Aiacciu

Rapport n° 004: Aménagement de l'ex. RT 21 et création d'une piste cyclable entre le port de l'Amirauté et le fond de baie à Aiacciu

Vous avez la parole, M. le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, piste cyclable entre le port de l'Amirauté et le fond de baie Aiacciu, projet important qui s'intègre, le savez, dans une piste beaucoup plus large, qui a vocation à relier la ville d'Aiacciu, des Sanguinaires jusqu'au bout de la rive sud à terme.

Alors sur cette partie, je tiens à souligner quand même la qualité du travail des services qui ont été sur plusieurs sous-parties retenues dans le cas d'appel à projets, lauréat même d'un appel à projets au plan national, ce qui nous permet d'avoir des taux de cofinancement extrêmement intéressants, 40 % d'ores et déjà acquis pouvant aller jusqu'à 80 %.

Et donc ce projet, dont vous avez la représentation iconographique, est un projet important pour d'abord inciter à la pratique du cyclisme, cher Jean-Martin, et ensuite pour sécuriser bien sûr les déplacements des usagers.

Alors là aussi, j'anticipe ce qui a été dit tout à l'heure, et ça fera peutêtre écho, c'est vrai qu'aujourd'hui, je souhaite que la DGA de Monsieur Laborde, Monsieur Laborde et ses équipes produisent un rapport global sur notre vision de l'aménagement, notamment des routes et des pistes cyclables à l'échelle du territoire, aujourd'hui nous travaillons par, j'allais dire effet d'aubaine, par exemple lorsqu'il y a des appels à projets, par exemple lorsqu'il y a des opérations qui sont mûres et qui sont portées au niveau de communes ou d'intercommunalités. Mais ça ne s'intègre pas dans une stratégie aussi globale et formalisée que je le souhaiterais, étant précisé qu'il y a l'aspect mobilité douce, qui est un l'aspect fondamental, mais il y a aussi un aspect, je dirais, sécurisation. Ça, c'est l'essentiel.

Bien sûr, j'ai été comme vous, à plusieurs reprises, questionné et sensibilisé à cette question, notamment par l'association d'Adrien Lippini, et je souhaite bien-sûr pouvoir apporter des réponses très claires et exhaustives dans ce domaine.

Mais en tout cas, je pense que cette opération est pour Aiacciu, une belle opération et je suis heureux de pouvoir la présenter à votre Assemblée.

M. Hyacinthe VANNI

Merci.

Il y a un rapport favorable de la commission du développement et un avis de la commission des finances ? Favorable. Très bien.

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Christelle Combette, vous avez la parole.

Mme Christelle COMBETTE

Oui, merci, Monsieur le Président.

Effectivement, Monsieur le Président, vous l'avez dit, c'est une belle opération, une belle opportunité pour la ville d'Ajaccio, les Ajacciens et autres, les usagers, notamment mon collègue, Jean-Martin Mondoloni, qui la prendra au moins une fois par mois.

Donc ce tracé effectivement, va permettre de mailler un peu plus la commune en matière de mobilité douce. C'est une politique qui a déjà été entamée depuis quelques temps.

Ensuite, dans un temps un petit peu plus long, cet aménagement va s'inscrire dans le projet de fond de baie et à ce sujet, l'élue ajaccienne que je suis, espère vivement qu'un travail de fond sera entamé avec la Collectivité et que vous serez à la hauteur des enjeux de ce projet.

Par ailleurs, je sors un petit peu de ce rapport, mais j'en profite et je me fais le porte-parole de ma collègue Valérie Bozzi qui n'est pas là aujourd'hui, pour vous interroger sur l'avancée des études relatives à la piste cyclable qui est censée relier justement à Ajaccio à la Rive-Sud, donc qui sera la continuité de celle évoquée dans ce rapport. En octobre dernier, il y avait eu un point qui avait été effectué par vos services, avec un détail par tronçon qui avait été fait. Pourriez-vous éventuellement nous en dire un petit peu plus sur cette étude ?

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions?

Oui, Don-Jo.

M. Don Joseph LUCCIONI

Merci, M. VANNI.

Une opération intéressante pour Aiacciu, les Ajacciens, la région, les cyclistes, les piétons, les routiers. Il y a de la sécurisation au niveau du trafic, il y a de l'incitation à des mobilités douces qui sont des enjeux importants au niveau physique, environnemental, écologique et au niveau de la décongestion également des entrées de ville et sorties de ville.

Je me réjouis des propos de ma collègue Christelle Combette, qui convergent pour souligner le caractère positif de l'opération réalisée qui donnera lieu notamment à une convention dans le cadre d'une délibération de l'Assemblée de Corse avec la ville d'Aiacciu.

Mais quand même, permettez-moi, Monsieur le Président, de profiter de ce rapport et de ce débat pour souligner qu'on entend parfois une petite musique, alors pas de la bouche de Christelle, mais dans d'autres cénacles comme quoi, Aiacciu serait le grand oublié des politiques publiques de la Collectivité de Corse, tout serait fait pour le Cismonte, pà Bastia, de façon générale. Ça a été dit tout à l'heure dans le propos introductif du Président. Entre 2002 et 2015, aucun projet au titre du PEI n'a été présenté en COREPA sur Aiacciu. Notre arrivée aux responsabilités en décembre 2015, depuis 2015, 80 M€, c'est-à-dire 80 % du volume routier au titre du PEI, ont été investis sur Aiacciu à travers des opérations qui pour certaines, sont réalisées, d'autres en cours et certaines à venir. J'ai à l'esprit le rond-point de la Gravona, ex Socordis, la Rocade aménagée en boulevard urbain.

Mais au-delà des opérations routières qui sont indispensables après 40 ans de retard historique au niveau d'Aiacciu, il y a une action globale de notre institution, qu'elle soit porteuse, ou financeuse, ou cofinanceuse de projets sur

Aiacciu et sa région, on a voté il y a quelques semaines, le plan de restructuration et de rénovation énergétique de l'INSPE d'Aiacciu, l'école normale chè no cuniscimu, ci sò unipochi d'insignanti quì, ci sò Aiaccini, on a un certain nombre de projets que l'on soutient financièrement, pas dans une logique politicienne, électoraliste ou clientéliste. Le Président de l'exécutif n'est pas originaire d'Aiacciu, ça renvoie au débat qu'on a eu tout à l'heure sur le mode de scrutin, on n'a pas la même coloration politique avec la majorité municipale ajaccienne. Mais simplement parce que, et Marie-Thé en parlait tout à l'heure, il y a une logique d'équité territoriale, de rééquilibrage, d'équilibre de nos politiques publiques et à ce titre, la majorité territoriale, le Conseil exécutif ont entrepris, dans cet état d'esprit de rattrapage historique, de forts investissements pour Aiacciu et sa région, et nous voulons le souligner très sereinement et très tranquillement.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Sans oublier les investissements ferroviaires, bien entendu, qui sont un rattrapage avec le Nord.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention?

Mme Christelle COMBETTE

Monsieur le Président, j'ai bien entendu, mais j'aimerais voir quand même tout ce qui est fait, tout ce qui sera fait. Je suis un petit peu étonnée de tout ce qui vient d'être dit parce que sincèrement, je n'ai pas l'impression qu'il y ait un rattrapage historique. Alors je sais que « historique » c'est un des mots favoris dans votre bouche, mais pour l'instant, les Ajacciens ne le voient pas vraiment. Mais s'il y a encore beaucoup de choses, tant mieux pour eux.

M. Hyacinthe VANNI

Le Président va vous éclairer. M. le Président ?

M. le Président Gilles SIMEONI

En tout cas un rattrapage par rapport au PEI, on peut le dire et par rapport à l'histoire du PEI. Mais après chacun appréciera. En tout cas, moi, je pense qu'on fait pour Aiacciu, et c'est normal, première ville de Corse, comme on fait pour les autres villes et comme on fait pour l'ensemble des territoires, avec aussi une volonté politique de rattraper les retards et notamment ceux cumulés qu'a subis notamment l'intérieur de la Corse. Donc voilà, c'est un peu le sens de notre politique et le tout dans une logique d'équité.

Alors, c'est sûrement perfectible, mais en tout cas c'est le fil qui est suivi.

Alors, sur la piste cyclable, donc là on est calés jusqu'à Pisciatellu, commune de Bastelicaccia. Il y a une concertation qui est engagée ou qui va l'être sur les communes suivantes. Il y a un certain nombre de problèmes d'emprises foncières etc., etc. Donc on va travailler avec les communes.

Je pense que c'est un projet qui est à la fois pour les Corses et pour les visiteurs, l'idée de pouvoir aller en vélo, à pied, en courant, en promenade, des Sanguinaires, et pour celles et ceux qui sont le plus en forme, jusqu'au bout de la rive sud. En tout cas, quelques portions du trajet dont il s'agisse, je crois que c'est, à mon avis, un enjeu d'embellissement et d'aménagement qui est majeur. On travaille en concertation avec les communes et c'est vraiment des opérations qui sont extrêmement intéressantes.

Je rappelle qu'il y a la même qui est prévue notamment du côté de Bastia et les communes Furiani, Biguglia, Borgo, Lucciana. Donc ça c'est, à mon avis, très intéressant.

Il y a la même opération sur la plaine orientale, il y a des projets du côté de l'extrême sud avec Porto-Vecchio et Bonifacio.

Donc, je pense que ce sont des choses qui sont structurantes et importantes. C'est vrai que c'est un peu frustrant de ne pas avoir sous les yeux un document unique, qui synthétise, qui permet de projeter cette vision et qui nous permet de constater ensemble que nous avançons sur un chemin que nous aurons défini et validé de concert.

Donc, je pense avoir répondu à la question principale, ne pas en avoir oublié d'autres.

Mme Christelle COMBETTE

Sur le fond de baie?

M. le Président Gilles SIMEONI

Excusez-moi, je ne me rappelle plus votre question.

Mme Christelle COMBETTE

Ce n'est pas vraiment une question, c'était juste vous inciter à vous pencher sur le sujet de fond de baie.

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, je vous réponds très favorablement, je vais me pencher sur le sujet du fond de baie, mais je suis déjà penché mais pas trop...! Je vois le souhait sous-jacent dans votre proposition...!

M. Hyacinthe VANNI

Bon, très bien. Je vais mettre aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

À ringrazià vi.

On peut passer au rapport suivant :

Raportu nº 005 : Bilanciu di a cuncertazione publica preliminare à l'operazione di messa in sicurità di trè crucivie di l'anziana RT 10 - Cumuna di Talasani

Rapport n° 005: Bilan de la concertation publique préalable à l'opération de sécurisation de trois carrefours de l'ex. RT 10 - Commune de Talasani.

M. Hyacinthe VANNI

Vous avez la parole, Monsieur le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Parmi les 3 axes de la PPI, il y a la sécurisation des zones particulièrement accidentogènes. Donc, on sait que la RT 10, notamment entre Viscuvatu et u Sulaghju, est une route tragiquement accidentogène, longue ligne droite, alternance de zones urbaines, périurbaines, et d'endroits où il y a une prise de vitesse et de risques par les usagers.

Donc, sur cette portion il y a en fait 3 aménagements, 3 carrefours qui sont proposés sur une distance de 1,3 kilomètre et des endroits où il y a eu malheureusement de nombreux accidents et de nombreux accidents mortels.

Alors la concertation a été menée du 17 octobre au samedi 29 octobre 2022, annoncée dans la presse, sur les réseaux sociaux et sur le site de la Collectivité de Corse. Egalement, une exposition permanente en mairie de

Talasani. Donc, une concertation qui a bien fonctionné puisqu'il y a eu 66 avis qui ont été portés pour le carrefour dit de Rico plage, 61 pour Valle Longhe et 53 pour la fermeture de l'ex-RD 30.

Vous avez en annexe du rapport les différentes variantes qui avaient été initialement soumises à concertation et celle qui a été finalement retenue comme solution.

Donc, ce sont des aménagements importants puisque nous avons pour le carrefour de Valle Longhe, un coût de travaux de 783 000 €; pour Rico plage, 1,75 M€.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Rapport de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Le Président Louis POZZO DI BORGO a salué le travail des services de la CdC en lien étroit avec la commune de Talasani et a souligné que ces travaux satisfont l'ensemble des communes de la microrégion.

Ainsi toutes les problématiques ont été levées en amont des travaux à réaliser et ces aménagements sont cruciaux pour la région et ils permettront à la commune de Talasani de poursuivre son développement le long de la RT 10, très accidentogène mais prochainement sécurisée.

Le Président Gilles SIMEONI a souligné que ce rapport relevait avant tout d'un enjeu de sécurisation surtout lorsqu'on connaît le caractère accidentogène de ces tronçons routiers.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu » et « Core in Fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole?

Monsieur Pozzo di Borgo.

M. Louis POZZO di BORGO

Simplement président, je me tourne vers vous, je suis très favorable au projet parce qu'étant interdit de passage par Tagliu Isulacciu, je ne voudrais pas froisser Francis Marcantei et finir par accéder en parachute au village...!

Donc très, très favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention? Madame Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci.

Alors en termes de carrefour, moi je suis d'accord pour que Louis passe à Ponte-Leccia. Je vais juste expliquer quelque chose qui est très importante, Ponte-Leccia est un lieu de passage et un carrefour important.

On a envoyé un courrier récemment, parce que le pont de Ponte-Leccia, les deux trottoirs qui sont sur le côté, à force d'être fréquentés, sont usés et les gens, quand ils passent, c'est très dangereux parce qu'il n'y a plus de hauteur à force d'avoir eu différentes couches de bitume. Et je souhaite, puisque c'est un lieu très fréquenté, que l'on puisse rénover, on ne demande pas grandchose, les 2 trottoirs qui sont à la hauteur du pont.

Et Louis, tu peux passer, t'y arrêter, c'est bien volontiers pour tout le monde, ça participe à l'effort et au développement des commerces qui y sont.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Tu pourras y passer à pied, donc!

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Je précise que la comcom n'a pas d'argent pour payer les trottoirs!

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Le trottoir, on va réfléchir. Je n'ai pas encore lu la lettre!

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

On vous fera un double.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je mets aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

A ringrazià vi. Donc, on peut passer au rapport suivant :

RD 268 è anziana RD 59, fora di l'ipercentru

Rapport n° 006 : Aménagement de la traverse de Livia - ex. RD 268 et ex. RD 59, hors hypercentre

M. Hyacinthe VANNI

Vous avez la parole, Monsieur le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est un rapport important qui s'inscrit dans une série d'opérations notamment routières qui ont concerné l'ensemble du réseau routier de l'Alta Rocca, et notamment des traversées ou des routes, de Santa Lucia di Tallà, où c'est en cours et c'était quelque chose de très attendu et depuis longtemps, il y a eu la traversée de Quenza, il y a aujourd'hui la traversée de Livia.

Alors Livia, les travaux au niveau de l'hypercentre, ce qu'il est convenu d'appeler l'hypercentre au niveau de A Sorba, ont été réalisés.

Là il s'agit de sections adjacentes. Vous avez des photographies qui, me semble-t-il, sont parlantes sur l'état de la situation actuelle et ce que sera la traversée de Livia, lorsque les travaux cofinancés, en application de la

délibération de 2019, par la Collectivité de Corse et la commune de Levie seront terminés.

Je rappelle donc un montant total de 3,650 M€ avec 3 M€ environ hors taxes, à la charge de la Collectivité de Corse et 400 000 € hors taxes, à la charge de la commune de Levie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a un rapport de la commission du développement.

M. le Président Gilles SIMEONI

J'ai oublié San-Gavinu-di-Carbini! Si j'oublie San-Gavinu-di-Carbini, je vais faire comme Louis, je ne vais plus pouvoir prendre la route!

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Favorable. Non-participation du groupe « Un soffiu novu », Madame Giacometti-Piredda et absence du groupe « Core in fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

Commission des finances, M. Savelli.

M. Joseph SAVELLI

Ce rapport a inspiré beaucoup mon collègue Monsieur Benedetti, donc je vais le répéter tout le long de mon intervention.

Donc, Monsieur Paul-Félix Benedetti a souhaité obtenir des explications sur la participation financière de la commune sur ce type d'opération afin de savoir si celle-ci est considérée comme un projet propre et auquel cas, si la commune peut demander un financement pour la réalisation des accotements.

En supposant que la voirie n'était pas réalisée par la CdC et que la commune souhaitait réaliser un projet d'embellissement, il a interrogé les services sur la possibilité d'obtenir des financements complémentaires sur le recalibrage des abords, estimant que pour des petites communes, ces financements, sur leurs fonds propres, sont lourds à supporter.

M. Paul-Félix BENEDETTI a formulé une deuxième remarque en relevant que les communes ne bénéficient pas toutes des mêmes financements,

des mêmes niveaux de péréquation de la part de la CdC en citant l'exemple des communes de Sartè et de Pruprià pour lesquelles des discordances sont à souligner.

Il a fait remarquer que la commune de Livia, objet du présent rapport, est mieux aidée que Pruprià mais moins que Sartè (cf. rapports adoptés par la Commission Permanente en 2022).

M. Jean-Baptiste PIERI, Directeur des Investissements routiers du Pumonte, a précisé que les communes appelées en cofinancement, ne sollicitaient pas de subvention sur leur part de fonds propres dans le cadre de ces aménagements.

Bien que cette question ait été évoquée par les communes, il est difficile d'y répondre du fait que cela ne dépende pas forcément de la Direction des Investissements routiers.

M. Paul-Félix BENEDETTI a évoqué la question du prolongement de ces travaux en direction de la commune de Santa Lucia di Tallà, traversée par la RD 59 et dont les travaux sont d'ores et déjà programmés.

La commune de Santa Lucia di Tallà, plus petite que celle de Livia mais comprenant un linéaire routier plus important, risque d'être impactée plus lourdement sur sa quote-part.

Le Directeur des Investissements routiers du Pumonte a rappelé que les montants des financements à la charge des communes sont définis par la DGA des infrastructures. Lorsque le titre est émis à l'encontre de la commune pour solliciter sa part de financement, la DGA des infrastructures n'a plus de retour d'information jusqu'au paiement réalisé.

Il a précisé également que la quote-part de la commune est définie en fonction des choix qu'elle a souhaités. Ainsi, si le choix est de réaliser des revêtements en pierre, il a souligné que la plus-value liée au choix de la pierre est à la charge de la commune ; le pourcentage ne s'applique que sur des prestations standards, prévues dans le cadre de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019.

M. Jean-Baptiste PIERI a rappelé que la quote-part de la commune de Sartè est plus importante du fait du choix de la pierre, y compris sur des revêtements.

Le Président Gilles SIMEONI a souligné que les dossiers relevant des traversées de communes sont devenus des dossiers emblématiques ; ils font l'objet de fortes demandes de la part des communes.

Il a rappelé que la délibération de l'Assemblée de Corse de 2019 a mis en place des règles d'équité et de lisibilité, ce qui n'était pas forcément le cas auparavant où les niveaux de financement dépendaient d'affiliations politiques. Cette délibération permet désormais de répartir l'effort, à titre principal, entre la Collectivité de Corse d'une part et les communes bénéficiaires d'autre part.

Le Président du Conseil exécutif de Corse a souligné que de nombreuses communes de l'intérieur ont d'ores et déjà bénéficié de ces aménagements.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu » et « Core in Fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Y a-t-il des demandes d'inventions ? Monsieur Panzani, vous avez la parole.

M. Jean-Paul PANZANI

Merci Président.

Monsieur le Président, je vais juste insister, revenir sur la belle opération de la traversée de Livia. Je crois que c'est une opération importante que la population attendait, en termes de sécurisation, en termes évidemment de confort également et en termes stratégiques, parce que Livia, se trouve à un axe stratégique, la route Aiacciu-Bavedda, Aiacciu-Portivechju, par l'Ospedale, Baccini-l'aéroport de Figari.

Donc, l'opération semblait indispensable. Et, dans la continuité de la première tranche qui a déjà été faite, je pense dans un partenariat très intelligent avec la commune, les commerçants s'y retrouvent. Personnellement, je n'ai pas vu d'infrastructures pharaoniques, j'ai vu des équipements maîtrisés.

Mais je voudrais tendre ma réflexion à ce que le Président du Conseil exécutif citait tout à l'heure, c'est que l'opération di Livia aussi, il faut la comprendre dans sa globalité et sur le désenclavement du rural. C'est une belle opération pour le rural, quand on relie la traversée de Livia avec évidemment la

traversée de Quenza qu'a citée le Président de l'Exécutif, la traversée de San-Gavinu-di-Carbini, et puis la réactivation de la route qui va d'Olmiccia, du pont d'Agora, jusqu'à Tallà, qui vient de commencer.

D'après les calculs que j'ai faits, qui m'ont été également communiqués, entre les deux phases de Livia, la traversée de Quenza, di San-Gavinu et la route entre Santa-Lucia-di-Tallà et Ulmiccia, on arrive à un investissement pour l'Alta Rocca, un désenclavement de l'Alta-Rocca, de 12,7 M€. C'est un point de satisfaction parce qu'on a toujours des inquiétudes et en même temps, ma réflexion s'inscrit dans le débat global qui a eu lieu tout à l'heure où il va falloir de l'intelligence collective sur la nature des investissements qu'on faits, sur les choix que nous opérons, sur tout ce qui été dit tout à l'heure. Donc ça s'inscrit également là-dedans.

Et puis ensuite, j'espère que la route qui est entreprise maintenant entre Ulmiccia et Sainte-Lucie, il y aura effectivement aussi la traversée de Tallà, qui renvoie aussi au partenariat intelligent avec la mairie. Alors, j'ai discuté à plusieurs reprises avec le maire, avec Jules Bartoli, je sais qu'au service des routes, le dossier est en cours d'instruction. J'espère effectivement, dans le cadre de ce qu'a dit tout à l'heure Louis Pozzo di Borgo, d'être très attentif à l'équilibre de ce que nous faisons dans nos investissements, qu'effectivement on puisse là-aussi aider à cette traversée di Santa-Lucia-di-Tallà.

Voilà, merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Chantal, vous avez parole.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, donc ces quatre rapports qui nous ont été présentés sont très intéressants, suivis de nos débats également.

Je voulais rappeler que bien sûr, avant d'arriver sur une route territoriale, les usagers du rural empruntent les routes départementales, d'où toutes les routes de Corse méritent toute notre attention.

Concernant l'Alta Rocca, en effet, vous êtes revenu, Président, sur la traversée de Quenza, une très belle opération, San-Gavinu-di-Carbini, on y avait souscrit, bien entendu.

Concernant Levie, les travaux votés en 2021 sont en cours sur l'hypercentre. Aujourd'hui on nous demande une rallonge sur la RD 59 et la RD 268 pour relever les murs de soutènement, intégrer le pluvial, changement du mobilier urbain. Bien entendu, nous souscrivons à ces travaux et nous émettrons un vote favorable.

Néanmoins, je m'interroge un peu sur le coût des travaux, 3,7 M€, 12 % à la charge de la commune, 88 % à la charge de la Collectivité, c'était assez coûteux. Est-ce que c'est par rapport à l'opération qui se fait en section ? Est-ce que c'est par rapport au choix des matériaux ? Dans tous les cas, nous sommes OK, bien entendu, sur cette traversée.

Mon collègue Jean-Paul Panzani a parlé de la route départementale 268, l'aménagement d'Agora jusqu'à Olmiccia, ce sont des projets qui datent de l'ex-conseil départemental de Corse-du-Sud. Vous savez que j'étais conseillère départementale, c'était mon canton, le Tallano-Scopamene. Donc, nous sommes heureux que le Président, que notre Assemblée lance enfin ces travaux qui ont été très attendus. Bon, il y a eu des problèmes de foncier, maintenant c'est en route et c'est une belle chose, ainsi que la traversée de Santa-Lucia di Tallà.

Mais au-delà de l'Alta Rocca, je ne vais pas raisonner en conseillère départementale, puisque je suis élue de toute la Corse et donc je parle de toute la Corse, je voulais revenir sur un axe structurant sur la route territoriale 40. La RT 40, elle part d'Ajaccio et elle arrive jusqu'à Bonifacio, donc un axe très important, et il y a un point noir que tout le monde connaît, le point noir, c'est la traversée d'Olmeto. La traversée d'Olmeto, qui n'a pas passé une heure arrêté au feu rouge ou 3/4 d'heure ? Donc, tout le monde connaît ça.

La programmation de la traversée d'Olmeto, ne fait pas partie de la PPI infrastructure routière de 2017. Pourtant, s'il y a bien un axe et un projet à mener à terme dans ce territoire, dans le grand Valinco, c'est celui-ci. Nous demandons depuis plusieurs années l'actualisation du schéma. Nous avons parlé hier à l'occasion du DOB, des grandes opérations programmées. Le Président parlait tout à l'heure dans la présentation du désengorgement des entrées de ville, ça a été voté en 2017, la traversée des villages, votée en 2019. Donc là, je vous parle de la traversée d'Olmeto, et je voudrais savoir si la déviation est une priorité pour la Collectivité ? Si oui, dans quelles conditions et quel calendrier ? Croyez-moi c'est urgent. On ne peut pas se contenter d'une situation pareille sur un axe aussi fréquenté.

Nous avons tous, vous avez, Président, mais nous aussi, l'ambition de faire entrer la Corse dans une ère nouvelle. Donc, n'oublions pas la traversée d'Olmeto.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention?

Oui, Saveriu Luciani.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Président.

Juste 2 secondes. Comme on parle de feu rouge, ma collègue a oublié l'autre feu rouge, parce que moi je descends plutôt côté est, donc Santa-Lucia di Portivechju. Là aussi il y a une réflexion. Elle était dans les tuyaux, si j'ose dire, depuis longtemps, et c'est aussi une zone qui est, notamment, pour ceux qui l'empruntent l'été, je crois qu'il n'y a pas besoin d'expliquer.

Alors encore une fois, il ne s'agit pas de polémiquer, mais simplement de ne pas oublier l'autre feu rouge.

M. Hyacinthe VANNI

S'il n'y a plus de demandes d'intervention, M. le Président vous avez la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Sur la traversée de Livia, je pense qu'à peu près tout a été dit. Rappeler quand même que la fameuse délib, elle va jusqu'à 100 % du financement pour les toutes petites communes. Donc là, pour le coup, on ne peut pas faire beaucoup mieux.

Sur Olmeto et Santa-Lucia di Purtivechju. Alors sur Olmeto d'abord, bien sûr, nous avons tous été bloqués au feu. J'en ai souvent parlé avec le maire, José-Pierre Mozziconacci.

Je voudrais quand même rappeler les choses suivantes : d'abord les études pour la déviation sont prévues et elles continuent, dans la PPI 2017.

Je voudrais rappeler qu'aujourd'hui, il y avait un stationnement de part et d'autre de la voie qui rend impossible la double circulation, que nous avons Collectivité de Corse, y compris avant la mandature, mais nous, on a pris d'autres engagements, notamment sur deux parkings. Nous avons financé en tout 5 parkings, là où nous n'avions pas à les financer, nous les avons financés notamment pour qu'il y ait une solution alternative au stationnement et nous avons créé le double de places de parking que l'ensemble des places de stationnement de part et d'autre de la traversée d'Olmeto.

D'ailleurs, le dernier aménagement, c'est le parking avec une place qui est magnifique, qui est très réussie. Je n'ai pas encore eu l'occasion d'y aller, j'espère aller le plus vite possible.

Ce que je voudrais dire, parce que je l'ai dit aux maires et que ça soit entendu par tout le monde, c'est qu'aujourd'hui, pourquoi y a-t-il un abandon ou en tout cas une très grande difficulté à engager des travaux routiers importants, à l'instar de ceux qui ont été faits, par exemple lors des mandatures de Jean Baggioni ou à un autre niveau, d'Ange Santini et de Paul Giacobbi ? Parce que nous avons eu un durcissement extrême de la législation et de la jurisprudence en matière environnementale. Nous avons notamment aujourd'hui une jurisprudence constante du Conseil d'État qui dit que pour que soit inattaquable, sous réserve d'autres conditions à respecter, mais pour que ce soit inattaquable, un projet de déviation, il faut faire la démonstration in concreto de l'incapacité du réseau routier existant d'absorber le trafic.

Autrement dit, sans préjuger du coût du meilleur tracé pour une déviation à Olmeto, de son impact environnemental par ailleurs, c'est important quand même puisqu'il faudrait passer sous le village, etc., il y avait plusieurs options qui avaient été envisagées, mais indépendamment et en amont même de ces discussions, pour que le dossier soit sécurisé de ce premier chef par rapport à la jurisprudence que je viens d'évoquer, il est indispensable d'avoir un temps d'observation significatif avec une double circulation, été comme hiver, en l'état actuel, et démontrer que cette double circulation ne peut pas se faire ou conduit à des conditions de circulation qui ne sont pas normales ou qui sont dangereuses.

Le maire m'a dit : oui, mais la route de toute façon, elle est trop étroite, même si on sort les voitures etc. Mais il faut le démontrer et ce n'est que si on le démontre par l'expérience, une expérience constatée sur une durée significative, que peut être envisageable la déviation.

Même chose pour Santa Lucia di Purtivechju, dans un milieu, je dirais, qui est encore plus contraint d'un point de vue des exigences environnementales. C'est un projet qui, en toute hypothèse, est certainement nécessaire, voire indispensable, mais qui est extrêmement incertain d'un point de vue juridique. Mais la condition sinéquanone, c'est d'abord de supprimer le feu et de chercher des aménagements à partir du réseau existant et de démontrer que

ces aménagements ne permettent pas de circuler de façon normale, sinon on ne peut pas y aller. Donc, il faut qu'on se mette d'accord avec les maires concernés. C'est fait à Olmeto, il faut qu'on voie en bas et il faut qu'on essaye d'avancer de ce côté-là.

Même chose à un autre niveau, puisque ça avait été évoqué en commission, mais je ne voudrais pas lui tendre la perche, Jean-Michel Savelli, moi, j'ai demandé sur la déviation de Venaco que vous aviez évoquée, on sait qu'il y a un certain nombre de villages qui attendent depuis longtemps ces projets. Moi, je ne veux pas donner l'impression de les enfouir dans un tiroir sans aller au bout de l'exploration des possibilités et de la possibilité notamment de lever les contraintes et de regarder. J'ai donc demandé aux services d'intégrer aussi, y compris dans la future PPI et dans les futurs travaux, cette question que vous aviez posée. Voilà, on va essayer de régler ces problèmes.

Mais j'insiste beaucoup, c'est pour ça aussi qu'on a fait des choix qui sont des choix, désengorger les grandes villes et leurs abords, y compris à travers d'une part, l'aménagement des infrastructures routières, d'autre part, la multi modalité. Deuxièmement, sécuriser les endroits les plus accidentogènes. Troisièmement, fluidifier la circulation. Alors vous parliez de la route entre Propriano, Aiacciu et Bunifaziu, les créneaux de dépassement sur cette route, etc., comme nous les avons votées, y compris sur la route entre Ajaccio et Bastia, ça, ce sont des opérations qui sont importantes, qui peuvent être faites sans risque juridique majeur et qui contribuent aussi à la fois à sécuriser les conditions de circulation et à diminuer les temps de trajet.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je peux mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

À ringrazià vi.

Je cède sa place à la Présidente.

Mme la Présidente MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous allons passer à l'examen des motions, si vous en êtes d'accord.

MUZIONE / MOTIONS

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Conformément à ce qui a été décidé en commission permanente organisationnelle avant-hier, nous avons des motions nouvelles avec demande d'examen prioritaire, 4 motions donc, qui vont être présentées. Elles émanent toutes du groupe « Fà populu inseme ». Chacun des porteurs va les présenter.

Donc première motion, elle concerne la demande de levée du secretdéfense dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat d'Yvan Colonna.

C'est Romain Colonna qui va la présenter.

Motion n° 2023/E1/001 déposée par le groupe « Fà Populu Inseme » : Demande de levée du secret-défense dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat d'Yvan COLONNA

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Une motion extrêmement importante dans le contexte actuel et dans le contexte politique.

Il y a effectivement une commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat d'Yvan Colonna, qui est présidée par mon collègue Jean-Félix Acquaviva derrière moi, dont le rapporteur est Laurent Marcangeli, ancien collègue de cette Assemblée.

Cette commission agit, en tout cas pour les députés qui nous sont proches aussi, au nom des intérêts du peuple Corse et de sa demande de justice et de vérité telle qu'elle a été aussi formulée au plus haut niveau de l'État.

Nous le devons donc pour toutes ces milliers de personnes qui sont descendues dans la rue, nous le devons bien évidemment à l'égard des proches et de la famille d'Yvan Colonna, et nous le devons aussi, ça dépasse le cadre d'une personne ou d'une famille politique, pour des valeurs qui doivent supporter nos démocraties qui sont celles de justice, qui sont celles de vérité, qui sont celles de séparation des pouvoirs.

Dans ce contexte-là, mais très certainement que le Président de cette commission interviendra à son tour, au vu des premières auditions et tels que la presse peut rapporter les principaux enseignements de ces premières auditions, il y avait aussi les premières auditions de la commission des lois, là, nous sommes dans le cadre d'une commission d'enquête parlementaire, on s'aperçoit qu'on dépasse très largement, très largement, le cadre d'une accumulation de simples maladresses.

Et moi j'attire l'attention très simplement de cette Assemblée en disant que la chose la plus terrible à l'égard de cet assassinat, à l'égard de la famille d'Yvan Colonna et à l'égard du peuple Corse, serait que ne subsiste à la fin de cette commission d'enquête, le doute. Nous disons simplement depuis les bancs de cette Assemblée, que le doute n'est pas permis dans cette affaire-là, puisque ça concerne d'ores et déjà une affaire d'État et que nous ne voulons laisser aucune place au doute. Rien que la vérité, encore et toujours.

Nous voudrions que cette Assemblée prenne position collectivement, unanimement, parce que, je le répète, trop de zones d'ombre subsistent. Nous demandons donc, à l'appui du président et du rapporteur, une levée du secret-défense dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire parce que nous voudrions véritablement qu'à l'issue, toute la vérité soit faite et nous ne savons pas, au moment où je présente cette motion, si c'est le chemin que nous prenons. J'en profite pour dire aux députés de la Corse que cette Assemblée de Corse, nous voudrions qu'elle soit très clairement derrière vous dans cette prise de position que vous n'êtes pas seuls à exiger et à vouloir la vérité, que nous sommes à vos côtés.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Quel est l'avis de l'exécutif sur cette motion?

M. Gilles GIOVANNANGELI

Pardon, je n'avais pas vu que le Président était sorti.

Avis bien sûr favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien.

Maintenant, je donne la parole à qui veut la prendre, c'est un pour, un contre, vous connaissez la règle.

Jean-Martin Mondoloni, pour ou contre?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Nous voulons réaffirmer ici de façon constante que sur ce sujet, il y a pour l'ensemble des Corses qui ont eu à vivre de près ou de loin la séquence du printemps dernier, une exigence absolue de vérité, et tout ce qui peut concourir à cette exigence absolue de vérité se fera avec notre soutien.

Pour autant, et le président de la commission s'exprimera, j'imagine après moi, je pense qu'il faut éviter toute initiative visant à parasiter ladite commission d'enquête. Je ne suis pas certain que ce texte soit de nature à la renforcer.

On vous le dit et on vous le répète, tout ce qui contribue, y compris la levée du secret-défense qui, si je ne m'abuse, n'a pas encore été formalisée par ladite commission d'enquête, les juges d'instruction sont en train de l'étudier, tout ce qui contribue y compris la levée de secret-défense, à établir la vérité se fera avec notre concours. Nous ne sommes pas convaincus que cette initiative, l'initiative de cette Assemblée, à cette heure, soit de nature à y contribuer.

On ne va pas s'y heurter, évidemment, mais on ne va pas participer au vote.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, qui d'autre souhaite intervenir ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Une remarque de forme.

Si on veut mettre un sigle du renseignement, il faut nommer expressément la direction du renseignement militaire qui est la carapace la plus opaque. Techniquement, quand l'assassin a été pris par les Américains, il n'a pas été remis à l'appareil judiciaire, il n'a pas été remis à un appareil civil de renseignements, il a été remis aux renseignements militaires français et il a été traité. Ce qu'il faut avoir, c'est ce PV de traitement. J'en ai discuté en aparté avec Jean-Félix et je pense qu'il serait bon qu'il fasse, s'il peut le faire parce qu'il est tenu par des auditions qui sont sous secret, des derniers éléments et entre autres, des auditions qu'il a eues hier.

Donc je redis, ou on ne met rien et on demande la levée de secretdéfense, mais si on met quelque chose, il faut rajouter DRM.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est au porteur de la motion de nous dire s'il entend intégrer cet amendement.

M. Romain COLONNA

Madame la Présidente, je crois que Jean-Félix va intervenir et à l'issue de l'intervention du débat, on prend 2 minutes pour en discuter très tranquillement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, président.

Le Président Gilles SIMEONI

Point d'ordre, s'il vous plaît.

Je sais que notre collègue, Jean-Félix ACQUAVIVA sera particulièrement attentif, mais moi, j'insiste, ce sont des dossiers extrêmement sensibles, il faut avoir un souci du formalisme et du respect de la procédure absolue. Donc, je ne doute pas, cher collègue, que vous connaissiez parfaitement à la fois les prérogatives qui sont les vôtres et les éventuelles limites à votre expression publique, y compris devant cette Assemblée.

Donc, je me permets simplement de manifester mon souci à cet égard, pour que rien ne vienne troubler, de bonne foi ou de mauvaise foi d'ailleurs, le bon déroulement des travaux qui sont menés sous votre présidence par rapport à un certain nombre de points.

Voilà simplement, je me permets de le faire remarquer, parce que je crois qu'il faut être extrêmement vigilant en la matière.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, allez-y rapidement, oui.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Madame la Présidente.

Je crois qu'il ne faut pas qu'il y ait de confusion à ce stade en termes de forme.

Tout d'abord, c'est le président de la commission d'enquête parlementaire en accord avec le rapporteur, qui sont légitimes à demander la déclassification d'un certain nombre de données. Il n'y a pas d'ambiguïté làdessus et une initiative politique démocratique, puisque nous ne sommes pas dans un cadre judiciaire, nous sommes le Parlement, nous sommes l'émanation du Parlement, donc du contre-pouvoir législatif, peut recevoir le soutien à travers une motion d'une assemblée territoriale concernée.

Nous ne sommes pas dans le cadre d'avocats dans une procédure judiciaire, nous sommes dans le cas d'une commission d'enquête parlementaire du pouvoir démocratique qui contrôle l'appareil judiciaire, puisque je vous rappelle quand même que le champ de la commission d'enquête couvre, et les dysfonctionnements de l'appareil judiciaire, c'est important, l'administration pénitentiaire et évidemment, la gestion de DPS, le parcours de ELONG ABE, et évidemment les services de renseignement puisqu'ils se sont, chacun, prêtés au jeu, je veux dire qu'il est obligatoire, de se tenir au service de la commission parlementaire.

Personne, je dis bien personne, sauf à ce que l'on morde sur l'enquête judiciaire, pas même, je le dis même si on n'ira pas jusque-là, pas même la plus haute autorité de ce pays, ne peut refuser de venir devant une commission d'enquête parlementaire. C'est comme ça, aussi fou que ça puisse paraître, c'est comme ça et c'est la réalité des contrepoids démocratiques lorsqu'ils existent, ou du moins lorsqu'on peut les appliquer à la lettre et lorsqu'on a la volonté, la détermination de les appliquer à la lettre.

Je dois dire qu'à ce stade et sans alourdir le débat, si nous sommes amenés, je parle avec Laurent Marcangeli en tant que rapporteur, puisque je le répète, que cette demande fait l'objet d'aucun début de commencement d'analyse nuancée. Il n'y a pas de nuances dans cette histoire entre le rapporteur Laurent Marcangeli et le président de la commission d'enquête parlementaire, comme je dois dire qu'il n'y en a pas non plus avec l'ensemble des députés qui composent la commission d'enquête parlementaire.

C'est extrêmement important et grave ce que je suis en train de dire. Il faut que chacun en prenne la dimension démocratique, politique et les conséquences que ça pourrait avoir.

Donc, la demande de déclassification, qu'elle soit appuyée démocratiquement par les élus légitimes du territoire de la Corse qui a été touchée par ce drame, même si évidemment la commission d'enquête parlementaire aura aussi des recommandations générales pour que demain, un tel drame n'arrive pas, bien sûr, ça fait partie de ces prérogatives, nous sommes là aussi pour voir, il n'y a pas d'ambiguïtés là-dessus, ce qui s'est passé et faire la recherche la plus lointaine sur le chemin de la vérité.

Si nous avons été amenés, Laurent Marcangeli et moi-même, à dire qu'il fallait déclassifier des documents, c'est bien que nous sommes en train d'acter, et les choses sont actées, un certain nombre de dysfonctionnements et d'ambiguïtés très importantes qui altèrent les travaux de la commission pour la recherche de la vérité qui nécessite la demande de déclassification et d'ailleurs, sans trahir de secrets, l'ensemble des partenaires, y compris du renseignement, qui sont venus devant la commission, ont convenu que c'était un pouvoir de la commission de le faire.

Donc, il n'y a pas d'objet, il n'y a pas d'enjeu, il n'y a pas d'ambiguïté. Il y a une démarche sous l'angle judiciaire qui est faite. Je ne vais pas m'étendre parce qu'on m'accuserait de mordre sur l'enquête judiciaire. Mais par contre, le Parlement a jugé et juge par la voie de la commission d'enquête, qu'il faut le faire. Et il n'y a pas de discussion sur le fait qu'il faut le faire.

Donc, si nous avons été amenés à le faire, c'est tout simplement parce qu'il y a un problème qui était sorti dans la presse, notamment hier, mais qui était évoqué auparavant, c'est que nous sommes aujourd'hui en certitude de considérer que l'individu en question est, ce qu'on appelle, c'est un terme technique, ce n'est pas un terme inventé, un haut du spectre des fichiers radicalisés, c'est-à-dire parmi les à peu près 450 à 500 terroristes islamistes qui sont emprisonnés dans les prisons françaises, il y en a à peu près 100 par an qui sortent, il fait partie du haut du pavé. Cette information n'était pas l'information connue, ni par la commission des lois le 30 mars, et encore moins, c'est ce que nous avons vu hier, et c'est ça qui dénote la gravité de la situation, par les inspecteurs de la justice qui ont mené, l'inspection de fonctionnement du rapport d'inspection générale de la justice, qui ont été catégoriques là-dessus, que selon eux, non seulement, l'administration pénitentiaire n'était pas au courant de ces informations, mais qu'eux-mêmes, en tant qu'inspecteurs, n'en étaient pas au courant et s'ils avaient été au courant, ils auraient insisté encore plus sur le fait qu'il était totalement anormal que cet individu, ce ne sont pas mes termes, ce sont les termes de Jean-Louis Daumas, chef de l'inspection, ait pu accéder à un travail d'emploi général au sein de la prison.

Ça veut dire que nous sommes dans un grand écart entre une information connue d'un certain nombre de services et une négation de la connaître de l'administration pénitentiaire alors que ça aurait dû avoir des impacts sur la façon de gérer l'individu en parcours carcéral.

Je ne parle que de ce fait-là, mais ce qui nous amène aussi à demander la déclassification des documents, c'est qu'il y a d'autres contradictions qui sont intervenues et d'autres manquements à la vérité devant les députés pour le coup en commission des lois, qui ont été actés par les travaux de la commission d'enquête parlementaire aujourd'hui.

Aujourd'hui, il est factuel qu'un certain nombre d'acteurs ont menti devant la commission des lois le 30 mars sur les incidents de l'individu, c'est factuel, c'est reconnu, y compris par l'inspection générale de la justice. Mais il y a d'autres éléments d'information qui sont arrivés comme ayant été enregistrés dans les logiciels d'information concernant d'autres incidents, en particulier une pression sur des détenus pour obtenir le poste d'auxiliaire, qui sont intervenus et qui sont aujourd'hui de nature à demander la déclassification de ces éléments pour continuer à entreprendre le travail de justice et de vérité.

Nous sommes évidemment dans un cadre qui est un cadre, je le répète, qui est sur une arête où il y a à la fois des recommandations générales pour que le système aille mieux parce que je ne vais pas m'étendre. Mais lorsque j'ai pu parler d'alignement des planètes, l'alignement des planètes pendant l'acte, d'alignement des planètes sur la Genèse qui a amené l'acte. Cet alignement des planètes n'a pas été nié par les acteurs. Si je reprends tous ceux qui disent que c'est le fait du hasard, je pense en particulier au directeur de l'administration pénitentiaire, Monsieur Ridel, il reconnaît que ce sont des actes extraordinaires où la réalité dépasse la fiction. Donc, il reconnaît le caractère extraordinaire de cet alignement des planètes.

Donc l'hypothèse du hasard ou de l'enchaînement des choses existe, mais si elle existe, si elle est avérée, première hypothèse, ça veut dire que nous avons un fonctionnement de l'administration pénitentiaire, des services de renseignements qui, et je le dis sans ambages puisque c'est une des critiques fortes de l'inspection générale de la justice, apocalyptique et qu'il a de quoi s'inquiéter pour les 500 terroristes islamistes qui arrivent, parce que nous avons un fonctionnement du régalien qui s'effondre. Je pèse mes mots, si on est d'accord sur l'hypothèse du hasard.

Et puis après, il y a l'hypothèse des grains de sable, des choses qui ne sont pas connues, qui peuvent peut-être être de plus ou moins grande importance, jusqu'à l'hypothèse qui existe, la possibilité d'avoir quelque chose qui aurait pu être commandité.

Nous n'avons pas de religion, mais nous faisons, avec Laurent Marcangeli, de manière honnête, un travail factuel. C'est très important. Je ne rentre pas dans le détail d'un certain nombre de choses qui sont déjà énormes en dessous, mais qui ont été révélées par la commission de ce grand écart que j'ai évoqué tout à l'heure entre ce que disent les acteurs du renseignement et ce que dit l'administration pénitentiaire sur l'information sur l'individu qui est le dernier « lièvre ». Mais nous faisons un travail factuel et en tout cas avec une éthique de responsabilité et d'honnêteté, et nous continuons de le faire ensemble. C'est pour ça que nous sommes convergents en la matière sur cette demande.

Le fait qu'on puisse en parler aujourd'hui, c'est surtout pour faire en sorte que cette Assemblée soit associée, évidemment à la fois à la demande, comme d'autres acteurs certainement le feront et se positionneront, puisque cette demande est de nature politique, puisque vous savez que le processus de la déclassification demande dans le cadre du processus politique qui est le nôtre et que tout le monde veut voir repartir, une décision gouvernementale, un avis concernant certains services des ministères concernés et évidemment une décision de la Première ministre. Sinon, il ne peut pas y avoir déclassification. Donc, ça veut dire que c'est un choix politique d'accéder à celle-ci qui est demandée à travers cette motion et c'est cela qui justifie le fait que les élus de la Corse puissent renforcer le poids de notre demande démocratiquement parce que c'est un des points du processus politique, la justice et la vérité pour Yvan Colonna, pour sa famille, pour la Corse et pour la démocratie en général. Donc cela me paraît important de le préciser.

Je crois que nous souhaitons tous que le processus reparte et évidemment, nous savons tous que les dates se chevauchent, les dates d'anniversaires et j'ai pu dire, je le dis ici parce que pour un certain nombre d'acteurs, même pour ceux qui ont été les plus haineux dans le processus, je parle dans le corps de l'État profond vis-à-vis notamment des détenus du commando dit d'Erignac et en particulièrement d'Yvan Colonna, même à leur corps défendant, ils ne peuvent pas empêcher aujourd'hui que, et Claude Erignac, et Yvan Colonna dans les dates et dans l'histoire de la Corse, sont quelque part liés à jamais quoi qu'on pense, quel que soit le jugement de valeur que l'on fasse d'un côté ou de l'autre. C'est une réalité historique, symbolique et on espère demain, politique, en espérant sortir par le haut, pour le bien de ce pays et de notre communauté.

Mais en tout cas, évidemment, l'œuvre d'introspection que nous faisons et d'investigation à travers cette commission d'enquête me paraît indispensable puisque les contradictions, évidemment juridiques et les contradictions d'État de droit, les contradictions démocratiques, les contradictions politiques sur cette affaire sont légion.

Je vous remercie par avance pour le soutien apporté à cette demande.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. L'exécutif s'est exprimé ; l'Assemblée également.

M. Romain COLONNA

Madame la Présidente, je demande une suspension de séance de 2 minutes, s'il-vous-plaît.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, alors 2 minutes.

La séance est suspendue à 13 h 40 et reprise à 14 h 10.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Je crois que l'ensemble des groupes se sont mis d'accord. Veuillez reprendre vos places s'il vous plaît.

Donc, nous reprenons l'examen de cette motion qui demande la levée du secret-défense dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat d'Yvan Colonna. Donc, celui qui a déposé la motion, le groupe « Fà populu inseme », par la voix de Romain Colonna va faire une proposition. Je vous en prie.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Donc, après cette interruption de séance, nous proposons une réécriture de la motion, sans dénaturer bien évidemment l'essentiel.

Je vous la lis, je lis doucement comme ça les services peuvent noter au fur et à mesure. Donc nous supprimons l'ensemble des considérants et des visas pour nous concentrer sur ce que l'Assemblée de Corse demande :

« L'Assemblée de Corse réaffirme solennellement l'exigence de justice et de vérité pour Yvan Colonna,

L'Assemblée de Corse soutient le président, son rapporteur et les députés de la Corse, membres de la commission d'enquête parlementaire, dans leur démarche visant à faire toute la lumière sur l'assassinat d'Yvan Colonna,

L'Assemblée de Corse demande, dans le respect des travaux de la commission d'enquête parlementaire, la levée du secret-défense...

Alors je répète, pour les services :

« L'Assemblée de Corse demande, dans le respect des travaux de la commission d'enquête parlementaire, la levée du secret-défense et donc là déclassification de l'ensemble des documents relatifs à Franck ELONG ABE, de même que toutes les informations détenues par les services de renseignements. »

Voulez-vous que je répète?

« L'Assemblée de Corse réaffirme solennellement l'exigence de justice et de vérité pour Yvan Colonna,

Soutient le président, son rapporteur et les députés de la Corse, membres de la commission d'enquête parlementaire dans leur démarche visant à faire toute la lumière sur l'assassinat d'Yvan Colonna.

Demande, dans le respect des travaux de la commission d'enquête parlementaire, la levée du secret-défense et donc, la déclassification de l'ensemble des documents relatifs à Franck ELONG ABE, de même que toutes les informations détenues par les services de renseignements ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, ce premier amendement va être... Oui, je vous en prie.

M. Xavier LUCIANI

Juste un mot.

On en a parlé avec Jean-Martin et Paul-Félix, on voudrait qu'on soit associés de manière explicite dans cette motion puisque le nom de nos groupes n'apparaît pas, et comme on s'y associe, il serait important de l'écrire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ça paraît à la suite des interactions qui ont eu lieu, me semble t-il, et des amendements conjoints, même s'ils sont présentés par d'un côté, « Un soffiu novu » et « Fà populu », il n'y a pas de souci à partir du moment où vous voulez vous y associer.

Donc, déjà, premier amendement, la motion est déposée par l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse, incluse la Présidente, bien sûr.

Ensuite, donc, l'amendement qui vous a été exposé par Romain Colonna mérite maintenant d'être soumis à votre approbation.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je passe la parole maintenant à Jean-Martin Mondoloni, ce que vous m'avez donné tout à l'heure, c'était consensuel, vous ne rajoutez rien ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Non, je n'ai rien à rajouter à ce que j'ai écrit il y a 15 minutes à peu près.

Oui, je maintiens ma position, tout en remerciant chacun pour sa part de l'effort qui nous conduit intelligemment, je crois, et humainement à poursuivre dans notre exigence de vérité que relaie parfaitement pour l'heure l'ensemble des parlementaires de la Corse, à commencer par leur président, notre président, et son rapporteur.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce que l'exécutif veut s'exprimer ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Avis bien évidemment, totalement favorable et heureux que cette motion soit celle de l'Assemblée de Corse.

Réaffirmation bien sûr du soutien total du Conseil exécutif à Jean-Félix Acquaviva, à Laurent Marcangeli et aux députés membres de la commission dans leur travail au service de la vérité et de la justice.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Je m'associe bien évidemment à ce soutien.

Je soumets la motion désormais de l'Assemblée de Corse, à votre approbation.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

La motion est ADOPTEE à l'unanimité.

Merci.

La motion suivante, je pense qu'elle n'est pas tout à fait d'actualité.

Je me tourne vers le groupe « Fà populu ».

M. Petru Antone FILIPPI

Postu chì c'hè un protucolu d'accordu, pensemu chì forse seria megliu di rinviglià la forse à a prossima sessione.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, il s'agissait, je le précise, d'une motion déposée par « Fà populu » qui concernait, il faut le dire parce qu'il y a des gens qui nous écoutent, il s'agissait du soutien aux personnels grévistes de la Sepaq. Et comme effectivement, il semble y avoir un protocole d'accord qui semble convenir aux 2 parties, la motion pour l'instant, est mise de côté, reportée, en cas de nécessité, je ne l'espère pas, d'ailleurs, nous ne l'espérons pas. Cela fait aussi écho à une autre motion qu'on examinera dans un instant qui concerne l'opposition à la réforme des retraites.

Donc maintenant, nous allons examiner, Madame Ponzevera va nous la présenter, une motion relative à l'expertise demandée par le Conseil national d'investissement en santé au sujet de l'hôpital de Bastia.

Vous avez la parole.

Motion n° 2023/E1/003 déposée par Mme Juliette PONZEVERA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Demande de publication des conclusions de l'expertise demandée par le Conseil national d'investissements en santé au sujet de l'hôpital de Bastia

Mme Juliette PONZEVERA

Merci, Madame la Présidente.

Donc, cette motion, elle s'inscrit pleinement dans le travail qui est mené par Michel Castellani, député de la première circonscription de Haute-Corse, depuis son élection en juillet 2017.

Se faisant le relais du conseil de surveillance de l'hôpital de Bastia, il a en effet à plusieurs reprises, interrogé et interpellé le Gouvernement sur la situation tendue et dégradée que connait l'hôpital de Bastia. Mais malgré l'urgence et ces interventions répétées, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse claire du Gouvernement.

Si le député est parvenu à arracher la venue en mars 2022 d'un groupe d'experts mandatés par la commission nationale d'investissement en santé, le rapport d'expertise n'est toujours pas publié à ce jour et le statu quo perdure. La situation continue de se dégrader dans cet établissement qui, rappelons-le, prend en charge 60 % de la population insulaire et plus de 600 000 personnes l'été.

Nous tenons à saluer l'investissement et les efforts du personnel pour maintenir la qualité des soins dans un site saturé, non sécurisé, comptant trop peu de services médicaux, paramédicaux et souvent vétustes.

Mais les Corses pâtissent indéniablement du retard structurel qui se creuse sur l'offre insulaire et française. Nous avons, avec le Conseil exécutif de Corse, une vision d'ensemble à long terme à mettre en œuvre.

Voilà pourquoi avec cette motion, et après un constat unanime sur la situation de l'hôpital de Bastia, l'Assemblée défend la nécessité que la population corse dispose d'une offre de soins de qualité, cela dans l'intégralité de l'île, mandate le Président du Conseil exécutif pour demander au Gouvernement

la publication des conclusions de l'expertise et demande la création d'un nouvel hôpital à Bastia.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Quel est l'avis de l'exécutif sur cette motion ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Favorable, bien sûr.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui souhaite s'exprimer, un pour, un contre. Non, personne.

Donc on va soumettre au vote la motion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

La motion est ADOPTEE à l'unanimité.

Maintenant, nous examinons la dernière motion qui concerne la réforme des retraites.

Je crois que c'est Hyacinthe Vanni qui va la présenter.

<u>Motion n° 2023/E1/004</u> déposée par le groupe « Fà Populu Inseme » : Opposition à la réforme des retraites proposées par le Gouvernement

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Madame la Présidente.

Une motion bien entendu importante, d'actualité, dans un contexte de rapport de force. Et bien entendu, on se doit d'apporter notre soutien aux partenaires sociaux, à ceux qui luttent et d'engager vraiment un vrai rapport de force qui a déjà eu lieu la semaine dernière dans la rue, mais qui se répète le 31.

Je pense que le 31, il faut vraiment montrer que cette réforme ne nous correspond pas, et nous serons présents aux côtés des syndicats, comme nous l'avons été la semaine dernière.

Cette motion donc, pour réaffirmer vraiment notre soutien. Je ne vais pas vous lire les considérants, mais je vais vous dire ce que demande l'Assemblée de Corse :

« L'Assemblée de Corse,

REAFFIRME réaffirme son attachement aux valeurs d'équité, de solidarité et de justice sociale,

AFFIRME son opposition totale au recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans et à la hausse de la durée des cotisations,

SOUTIENT les syndicats et l'ensemble des personnes s'élevant contre ce projet de réforme,

S'OPPOSE solennellement à ce projet de réforme en l'état,

MANDATE les parlementaires de la Corse pour faire valoir ses revendications dans le cadre du débat parlementaire. »

Eccu! Je pense que c'est quelque chose de très important, fondamental pour les futurs retraités que nous allons être, je l'espère.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ou que nous ne serons pas parce que nous n'aurons plus le système de retraite. Moi, je me suis exprimée hier matin dans mon discours sur ce sujet.

Merci, Hyacinthe. Qui souhaite s'exprimer? Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

On ne va pas participer au vote parce que d'abord, le projet dit de réforme n'est pas stabilisé, il n'est pas encore au Parlement, donc on ne sait pas de quoi on parle pour l'heure. C'est un sujet éminemment complexe qui couvre un spectre très complet de problématiques qui part de l'équilibre des comptes jusqu'à une nouvelle donne qui est très intéressante, qui est celle du rapport qu'ont les jeunes au travail, dont on ne peut pas débattre ici, sans aller au fond des choses. On considère que les conditions ne sont pas réunies pour aborder un sujet à travers une motion de façon aussi furtive à cette heure avancée.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres interventions? Non. Avis de l'exécutif, s'il vous plaît?

M. le Président Gilles SIMEONI

Favorable. Je pense qu'il est important, on ne peut pas rentrer dans le détail à ce stade des travaux, mais je pense qu'il ne serait pas inutile ni inintéressant que nous trouvions l'espace nous permettant d'approfondir nos échanges. Bien sûr, je vais soutenir la motion.

Ce que je voudrais dire, c'est qu'il n'y a pas que l'âge de la retraite, c'est une évidence et que ce que je trouve important, c'est le fait de ne pas soutenir la réforme en l'état parce que, autant moi je le dis, je pense qu'on peut envisager de différer l'âge de la retraite, mais ça ne peut s'intégrer que dans une réflexion globale et notamment et là, j'insiste beaucoup, je pense que le grand pêché de cette retraite, c'est qu'elle fait peser sur les travailleurs et sur les salariés l'essentiel, pour ne pas dire la totalité de l'indispensable effort à faire par rapport au vieillissement au moment où les plus riches continuent de s'enrichir de plus en plus. Et ça, c'est un facteur de déséquilibre dans une société qui n'est pas admissible. Et je pense donc qu'elle a été engagée sur de très mauvaises bases et qu'il faut revoir les bases de la discussion pour qu'on soit dans un esprit de justice sociale et qu'après on fasse les choix qu'impose aussi la situation actuelle, les déséquilibres structurels qui vont aller en grandissant, si on continue de rester sur le système, avec un risque effectivement de priver un certain nombre de travailleurs de la retraite.

Donc, oui à une réflexion approfondie, mais non à une réforme qui pour l'instant est fondamentalement injuste.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Je soumets à votre approbation cette motion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? « Un soffiu novu » ne participe pas. Qui est pour ?

La motion est ADOPTEE à une très large majorité.

Nous avons 2 points à examiner, très rapidement. Il s'agit de désignations.

DESIGNATIONS

Raportu nº 018 : Mudificazione di a cumpusizione di u cunsigliu di gestione di u parcu naturale marinu di Capi corsu è di l'Agriate

Rapport n° 018: Modification de la composition du conseil de gestion du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors tout d'abord, il s'agit de la modification de la composition du conseil de gestion du parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate. En fait, c'est « di l'Agriate ».

Concernant la composition du Conseil de gestion, il est augmenté de 3 à 4 représentants de la Collectivité de Corse, en y intégrant es-qualité le Président de l'Office de l'environnement.

Par arrêté du 22 novembre 2022, le Conseil exécutif a désigné Madame Flora Mattei en qualité de suppléante de Monsieur Gilles Simeoni, Président du Conseil exécutif, qui est membre de droit, et Madame Lauda Guidicelli-Sbraggia, en qualité de suppléante de Monsieur Guy Armanet, président de l'Office de l'environnement de la Corse qui est également membre de droit.

Donc il vous est demandé de prendre acte de cette désignation. C'est une prise d'acte, sachant que nous avions, en septembre 2021, désigné Anne-Laure Santucci, Jean-Martin Mondoloni en tant que titulaires, Juliette Ponzevera et Marie-Thérèse Mariotti, en tant que suppléantes.

Tout est clair.

Dernier point de désignation à l'interne. Mais je souhaitais que les choses soient dites de manière explicite, concernant nos travaux sur les dérives mafieuses qui ont été lancés, vous le savez, à l'occasion d'une session extraordinaire de notre Assemblée au mois de novembre dernier.

Je vous ai rappelé récemment qu'il s'agissait de répartir et de désigner pour les groupes des membres, leurs représentants au sein des différents ateliers de travail.

Raportu nº 019 : Designazione in l'attelli dedicadi à u seguitu di u ciculu di travagliu in quantu à e derive mafiose

Rapport n° 019 : Désignation au sein des ateliers consacrés au suivi du cycle de travail relatif aux dérives mafieuses

Donc, je rappelle, le Conseil exécutif lui-même a fait la même chose mardi dernier. Concernant les différents ateliers, nous nous retrouverions avec la composition suivante, pour ce qui est de l'Assemblée de Corse.

Ecoutez, parce que s'il y a des erreurs ou des modifications, je vous prie de bien vouloir m'interpeller.

Alors l'atelier éthique et politique public, les membres de l'Assemblée de Corse sont : Don Joseph Luccioni et Romain Colonna, Georges Mela et Pierre Ghionga, Jean-Christophe Angelini et Pierre Poli, Jean-Baptiste Arena et Serena Battestini.

Pour l'atelier relatif au secteur économiquement exposé, sont désignés : Ghjuvanu Santu Le Mao, Vanina Chiarelli-Luzi, Cathy Cognetti-Turchini et Angèle Chiappini, Jean-Christophe Angelini et Antoine Poli, Jean-Baptiste Arena et Paul-Félix Benedetti et Josepha Giacometti-Piredda qui peut, en tant que non inscrite, émarger sur 2 ateliers.

Sur l'atelier drogue, commerce illicite, seront présents : Marie-Hélène Casanova-Servas et Dany Antonini, Chantal Pedinielli et Pierre Guidonni, Julia Tiberi et Saveriu Luciani, Jean-Baptiste Arena et Serena Battistini.

Pour ce qui est des instruments d'analyse et de quantification, mais également sur un autre volet des dérives mafieuses, la question de la procédure, du droit et de la politique pénale, sont désignés : Nadine Nivaggioni et Jean-Paul Panzani, Jean-Michel Savelli et Jean-Martin Mondoloni, Julia Tiberi et Vanina Borromei, Jean-Baptiste Arena et Paul-Félix Benedetti.

Concernant enfin le dernier atelier enjeux éducatifs, culturels et sociétaux, seront présents : Françoise Campana et Paola Mosca, Didier Bicherai et Santa Duval, Saveriu Luciani et Vanina Le Bomin, Jean-Baptiste Arena et Marie-Claude Branca et Josepha Giacometti-Peredda.

Voilà pour les désignations de l'Assemblée de Corse.

Je vous informe que nous sommes en train pour la mi-février de caler une date qui permettra dans un premier temps, de réunir la commission permanente consacrée à ce sujet. Vous savez que nous avions pris une délibération dans ce sens, c'est la commission permanente élargie aux membres du Conseil exécutif désignés par le Président du Conseil exécutif et élargie également aux associations et aux différents collectifs, qui va d'abord travailler dans un premier temps, puis se répartir dans les différents ateliers. Donc, la première réunion aura lieu autour de la mi-février. Voilà, et il faudra qu'on travaille en amont, bien évidemment. Donc, on en reparle très, très rapidement et d'ailleurs tout à l'heure en conférence de coordination.

Est-ce qu'il y a, Monsieur le Président de l'exécutif, des remarques de votre part ou des questions diverses avant que nous levions la séance ?

M. le Président Gille SIMEONI

A ce stade, non. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, il n'y a pas les 2/3 qui veulent rajouter un point à l'ordre du jour ?

Donc, il est 14h30. On va dire qu'on a une petite heure pour manger, mais maximum.

15h30 tapantes pour moi, après vous la ferez sans moi, conférence de coordination en salle 2.

M. le Président Gille SIMEONI

Excusez-moi, un mot.

Tout à l'heure en conférence des présidents, on avait prévu de fixer l'heure de début et de proposer l'heure de fin. Est-ce qu'on est d'accord pour 15h30/17h?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Maximum! C'est bon.

La séance est levée à 14h30.